

N°1 SEPTEMBRE 2009

Cette étude a été publiée pour la première fois par IpeMED en avril 2007

Philippe Fargues

CARIM, IUE

Hervé Le Bras

EHESS, INED

S O M M A I R E

La pression démographique du Sud : un facteur déclinant	2
L'offre de travail au Nord, un puissant facteur d'immigration	3
Les politiques des pays du Sud vis-à-vis de leurs émigrés	4
La mondialisation des migrations	6
Les PSEM, des pays d'immigration	6
D'avantage de mobilités transméditerranéennes	8

Mesurer et comprendre les migrations (ANNEXE)

L'avenir des migrations : la prévision des Nations unies	11
L'évolution des migrations vue par l'OCDE	14
L'immigration en Europe	18
Émigration : un recensement difficile	20
Méconnaissance des sorties	23
Immigration étrangère en France et émigration française	24
Une émigration peu qualifiée	26
Une émigration en croissance	27
Conclusion	31

Migrants et migrations dans le bassin de la Méditerranée

LA SITUATION MIGRATOIRE autour de la Méditerranée est largement conditionnée par la proximité de l'Union européenne (UE). L'UE est désormais la première région d'immigration du monde⁽¹⁾. Par le simple fait de leur adhésion et de la richesse qu'elle crée, ses États membres se sont transformés les uns après les autres en pays d'immigration⁽²⁾. L'attraction s'exerce d'abord sur sa périphérie, si bien que tous ses voisins – sauf la Norvège – ont un solde migratoire négatif avec elle. Cela est vrai des pays accédants (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, Macédoine et Turquie), comme des simples pays tiers : la Russie (qui a un solde migratoire positif avec les anciens États de l'URSS, mais négatif avec le reste du monde dont l'UE)⁽³⁾, l'Ukraine, la Biélorussie, et les pays de la rive sud de la Méditerranée⁽⁴⁾.

Ces développements sont en général mis en relation avec trois faits : la pression des pays pauvres du Sud en forte croissance démographique, la demande de travail des pays riches du Nord ou du golfe Persique et la baisse tendancielle du coût de transport. Comme nous le verrons, le premier élément doit être relativisé, le second et le troisième, au contraire, dessinent les grandes lignes d'une nouvelle forme de migration qui changera sans doute les rapports entre les nations.

(1) Avec une migration nette de +1.8 million en 2004 (sans tenir compte des migrations entre États de l'UE) contre 1,2 million pour l'Amérique du Nord (OCDE).

(2) Sur les vingt-cinq États membres de l'UE, seuls quatre conservaient, un an après leur adhésion, un solde migratoire négatif : la Pologne et les États baltes (Eurostat, Chronos Database).

(3) Leonid Rybakovsky, Sergey Ryazantsev. International migration in the Russian Federation (UN/POP/MIG/2005/11).

(4) Sauf Israël et la Libye qui ont un solde migratoire positif.



LA MIGRATION JOUE
UN RÔLE DANS
LE MAINTIEN DE
LA NATALITÉ PUISQUE
8 % DES NAISSANCES
DE L'UE PROVIENNENT
DE MÈRES ÉTRANGÈRES

1 La pression démographique du Sud : un facteur déclinant

AVEC UNE POPULATION JEUNE et une croissance de 1,5 % par an, le dynamisme démographique des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée contraste avec la stabilité de la population européenne dont la croissance oscille autour de zéro. Ce différentiel va-t-il produire une *grande migration* pour reprendre le titre de l'essai à succès de Michaël Enzensberger⁽⁵⁾ ?

Actuellement, le stock de migrants dans le monde, c'est-à-dire le nombre de personnes qui vivent dans un pays où elles ne sont pas nées, est de 160 millions, soit 2,5 % des 6,4 milliards d'humains. Dans ce total, l'Amérique du Nord compte pour 24 millions de migrants et l'UE pour 18 millions. Viennent ensuite les pays du Golfe avec 7 millions de migrants puis un ensemble de pays où les motifs politiques l'emportent sur les raisons économiques : en Russie et dans les anciens États de l'URSS, les populations sont restées mêlées avec des Russes dans le Caucase, en Ukraine et en Asie centrale. De même, les populations originaires de ces anciennes républiques soviétiques sont restées en Russie. En Iran, au Zaïre, au Pakistan, les migrants sont essentiellement des réfugiés. Les migrations actuelles, dont le volume total est de l'ordre de 5 millions de personnes par an, soit moins d'un humain sur mille, ne sont pas assez importantes pour faire évoluer rapidement la proportion mondiale de migrants. En tenant compte des retours qui comptent pour près du tiers, au rythme actuel, le stock de migrants dans le monde devrait se stabiliser autour de 300 millions, ce qui ne dépassera pas 5 % de la population mondiale à long terme.

Le montant modeste des stocks et des flux de migrants dans le monde peut dissimuler des déséquilibres locaux importants, particulièrement autour de la Méditerranée en raison de la proximité de pays développés et en développement. C'est le thème bien connu des pressions migratoires. Il convient cependant de ne pas généraliser ce que montrent les reportages de la télévision aux Îles Canaries. Hania Zlotnik, directeur de la division de la population aux Nations unies, a montré qu'il n'y a aucun rapport entre le taux de croissance démographique et le taux d'émigration⁽⁶⁾. Elle a comparé les valeurs des deux taux dans cent-vingt pays du monde sur une longue période (1960-95). La corrélation est même légèrement négative (mais non significative), ce qui va dans le sens inverse de l'idée de pression démographique : la population aurait tendance à se diriger vers les zones les plus denses. C'est d'ailleurs ce que l'on observe à l'intérieur de nombreux pays et que l'on désigne par le terme de concentration urbaine. Les paysans chinois quittent les montagnes du Sud et les steppes de l'Ouest pour les zones côtières très denses. Les Américains délaissent le Middle West pour la Californie, la Floride et la Sun Belt. La concentration de population a toujours été favorable au développement et l'a accompagné. Les zones désertiques ont rarement attiré les foules et pris la tête du progrès. Le seul cas où des migrations de grande ampleur pourraient apparaître est celui de migrations de détresse causées par des difficultés économiques ou politiques, mais elles aboutissent en général de l'autre côté de la frontière du pays concerné, comme dans le cas du Rwanda (réfugiés en Ouganda, Tanzanie et République du Congo) ou de l'Afghanistan (réfugiés en Iran et au Pakistan). De telles migrations ne sont pas prévisibles en Méditerranée.

LE FANTASME DE L'INVASION EST CULTIVÉ par l'extrême droite européenne (les Hooligans s'en prennent aux Caucasiens, les nervis français et allemands aux Arabes et aux Turcs). Mais les partis du centre et de la gauche entretiennent depuis peu le fantasme inverse que l'immigration enrayerait le vieillissement. La migration joue un rôle dans le maintien de la natalité puisque 8 % des naissances de l'UE proviennent de mères étrangères. Mais, d'une part, les arrivées de jeunes actifs sur le marché du travail des pays du

(5) M. Enzensberger : *La grande migration*, Gallimard, 1995.

(6) H. Zlotnik : «International migration 1965-96: an overview», *Population and development review*, 1998, 24, p. 429-468.

Sud de la Méditerranée, encore très nombreuses, vont rapidement se stabiliser (dès 2010, les pays arabes et la Turquie vont ressentir les effets de la baisse de natalité amorcée dans les années 1980, cf annexe §8). D'autre part, l'immigration de jeunes adultes ne saurait contrecarrer l'effet de l'allongement de la vie qui inéluctablement augmente la proportion de personnes de plus de soixante ans par rapport à celles d'âge actif. Les Nations unies ont calculé que si la France voulait conserver une proportion de trois personnes âgées de quinze à soixante ans pour une personne de plus de soixante ans, elle devrait accueillir 920 000 immigrants par an. Comme il faudrait créer le nombre d'emplois correspondants, cela est peu vraisemblable. Car la question de l'emploi reste au centre de la migration. Sans espoir d'emploi, les populations du Sud et de l'Est de la Méditerranée ne traverseraient pas la mer.

2 L'offre de travail au Nord de la Méditerranée, un puissant facteur d'immigration

MALGRÉ LE NIVEAU DU CHÔMAGE mesuré ou réel dans l'Union européenne, une importante offre de travail suscite des flux migratoires. D'abord, le taux de croissance élevé de pays comme l'Espagne ou l'Irlande qui n'avaient pas connu d'immigration, a créé un appel d'air. Plus généralement, plusieurs facteurs se sont conjugués pour faire coexister chômage et immigration. La spécialisation plus poussée de la main-d'œuvre engendre des déficits locaux que ne comblent plus les migrations internes. Les migrations interrégionales à l'intérieur de l'Europe se sont stabilisées et décroissent dans plusieurs pays pour deux raisons : l'augmentation forte des couples bi-actifs à cause de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail limite les changements de résidence car les deux membres du couple doivent simultanément changer d'emploi (c'est une des causes de l'extension des grandes métropoles). En outre, les différences de coûts du logement et l'accroissement des formalités nécessaires pour changer de résidence agissent comme un frein à la migration interne. Dans ces conditions, des secteurs d'activité manquent de main-d'œuvre dans telle ou telle région d'Europe alors que d'autres ont un chômage dans les mêmes spécialités. Le recours à une main-d'œuvre étrangère plus disposée à la mobilité résout souvent la difficulté en alimentant un courant migratoire qui n'a pas de raison d'être si l'on raisonne au niveau de l'ensemble de l'UE.

L'appel à l'immigration est aussi la conséquence des grands changements de structure de la main-d'œuvre dans l'UE. D'une part, les emplois ouvriers ont diminué dans les pays les plus riches qui ont délocalisé leurs productions les plus lourdes et les moins spécialisées vers les Peco et maintenant vers la Roumanie et la Bulgarie. L'intégration à l'Union a eu l'effet inverse de l'intégration au Nafta, le traité de libre-échange américain. L'ouverture des frontières en Europe n'a pas entraîné une mobilité des hommes mais des capitaux qui se sont investis dans les pays les plus pauvres de l'UE, favorisant leur développement et leur rattrapage. Au contraire, le traité Nafta a dopé l'immigration mexicaine vers les États-Unis en raison du différentiel de salaire important⁽⁷⁾.

D'autre part des secteurs d'emploi sont apparus, dans les services à la personne à cause du vieillissement de la population, dans le commerce et le secteur hôtelier à cause du tourisme, et dans le bâtiment et les travaux publics où il est plus difficile d'employer des nationaux. Ces trois secteurs continuent à engager des gens venus du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Il y a donc toutes les chances que l'émigration des pays arabes perdure, voire qu'elle s'accroisse dans les dix années à venir puisque le moteur d'appel (effet pull) continuera à se développer sauf récession sévère au Nord et que la disponibilité de main-d'œuvre se maintiendra au Sud (effet push).

(7) P.L. Martin: «Mexican migration to the United states : the effect of Nafta» in *International migration*, D.S. Massey and J.E. Taylor eds., Oxford, Oxford U.P., 2004, p.120-131.

LES GOUVERNEMENTS
DES PAYS ARABES
ET DE LA TURQUIE SONT
PLUTÔT ENCLINS
À ENCOURAGER UNE
ÉMIGRATION PEU
QUALIFIÉE ET
À S'ALARMER
DE L'ÉMIGRATION
DES DIPLOMÉS

Cependant, après 2015 ou 2020, les effets de la baisse actuelle de natalité au Sud et à l'Est de la Méditerranée se feront sentir, ce qui diminuera l'effet push ; l'effet pull se maintiendra en raison notamment de la convergence des économies et des revenus des PECO, de la Bulgarie et de la Roumanie vers la moyenne de l'UE. Comme l'Italie, puis l'Espagne, la Grèce et le Portugal, ces nouveaux entrants vont vraisemblablement à leur tour faire appel à l'immigration au cours des dix prochaines années. En revanche, souvent évoquée, la diminution du nombre des actifs à l'horizon 2020 ne résiste pas à l'examen. Selon la projection moyenne des Nations unies, la population âgée de quinze à soixante-quatre ans dans les vingt-cinq pays de l'UE passera de 310 millions de personnes en 2005 à 305 millions en 2020. Cette diminution de 5 millions de personnes (1,33 %) ne devrait pas engendrer de flux migratoires car elle peut être absorbée par un léger redéploiement de la population active : il suffit par exemple que le nombre d'années travaillées augmente de six mois ou que le taux d'activité des femmes à trente ans qui est de 70 % passe à 72,5 % pour que la population active augmente de 5 millions de personnes, et ceci à taux de chômage constant. À horizon plus lointain, bien que l'on entre dans le domaine hypothétique, il est possible que la mondialisation de la migration franchisse un seuil avec l'arrivée de Chinois et d'Indiens. Le nombre de Chinois dans l'UE a déjà été multiplié par trois au cours des dernières années et ils s'installent en nombre en Algérie (notamment des musulmans chinois dont la minorité est forte de 60 millions de personnes). En règle générale, ce ne sont pas les plus pauvres qui émigrent⁽⁸⁾, mais les enfants de la *lower middle class* pour contrecarrer la descente sociale qui les menace. Or, le développement rapide de la Chine et de l'Inde se traduit par la constitution d'une vaste classe moyenne éduquée qui a les moyens d'émigrer si elle est bloquée dans son ascension dans son pays.

3 Les politiques des pays du Sud vis-à-vis de leurs émigrés

DEPUIS DES DÉCENNIES, LE DÉVELOPPEMENT ET L'EMPLOI SONT les leit-motifs des agendas économiques et sociaux des pays arabes et de la Turquie. Ils reconnaissent généralement que le départ à l'étranger d'une main-d'œuvre en surplus ne peut qu'alléger la pression sur le marché du travail, et indirectement sur l'État. Leur position vis-à-vis de l'émigration varie de l'incitation au laisser-faire. Elle varie également avec le niveau de qualification des émigrants, les gouvernements étant plutôt enclins à encourager une émigration peu qualifiée et à s'alarmer de l'émigration des diplômés, mais devant l'importance du chômage des diplômés en Égypte et au Maroc, un mouvement se dessine en sens opposé.

À partir des années 1960 (Turquie, Maroc, Tunisie, Algérie) et 1970 (Égypte, Jordanie), les gouvernements de plusieurs pays ont facilité l'émigration de leurs ressortissants, et certains en ont fait une partie intégrante des stratégies de croissance énoncées dans leurs plans de développement. Le Maroc, dès le plan quinquennal de 1968, fixait comme objectif le plus grand nombre possible d'émigrés afin de ne garder au pays que le plus petit nombre possible de chômeurs, et d'attirer avec l'épargne des émigrés un maximum de ressources financières dans l'économie nationale. Le Maroc n'a jamais abandonné cette ligne, même lorsqu'à partir de 1973 les gouvernements européens ont l'un après l'autre fermé leurs portes à l'immigration de travailleurs. En affirmant en même temps sa réticence à l'intégration des émigrés marocains en Europe et son refus de reconnaître la double nationalité, le roi Hassan II était cohérent : l'émigration est une exportation, et s'il faut la promouvoir, ce doit être pour le bénéfice du Maroc. Dans son discours du Trône de 2005, Mohammed VI est allé plus loin en octroyant la nationalité marocaine aux secondes générations d'émigrés⁽⁹⁾.

(8) Sauf quand on les recrute selon ce critère, ce qui a été le cas pour l'émigration algérienne des années 1960 et 1970.

(9) Discours du roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône, Tanger, 30 juillet 2005.

LES PAYS ARABES
(SAUF LA LIBYE) ET
LA TURQUIE ONT ÉTABLI
DES INSTITUTIONS
POUR ENCADRER
LA RELATION DU PAYS
AVEC SES EXPATRIÉS

D'autres pays ont une politique plus réservée vis-à-vis des flux d'émigration. L'Algérie, qui suspendit unilatéralement son émigration en 1973, est restée longtemps partagée entre deux positions : fort de sa richesse pétrolière et gazière par rapport à laquelle les remises d'épargne des émigrés sont quantité négligeable, et soucieux de rester à l'avant-garde de l'anti-impérialisme, son gouvernement a plus d'une fois dénoncé l'émigration comme une forme de dépendance post-coloniale. Mais en même temps, incapable d'assurer le plein emploi sur un marché du travail littéralement miné par un taux de chômage oscillant entre 20 et 30% depuis l'Indépendance jusqu'à présent, il s'est bien gardé d'organiser le retour de ses émigrés. Cette ambiguïté perdure : alors qu'une ordonnance de 2005 modifiant le code de la nationalité dispose que tout enfant né de mère algérienne jouit de la nationalité algérienne, à la naissance, au même titre qu'un enfant né de père algérien, le président Bouteflika remettait en cause le principe de la double nationalité dans un discours de 2006⁽¹⁰⁾.

En des termes différents, le Liban affiche une certaine inquiétude devant l'hémorragie que représente un flux d'émigration que la fin de la guerre civile (1975-1989) n'avait pas tari, et que la guerre de l'été 2006 risque fort d'avoir amplifié. Entre 1987 et 1996, ce sont près d'un cinquième des adultes (21,5 % des hommes et 14,6 % des femmes entre vingt-cinq et quarante ans) qui ont émigré, et dans les cinq années suivantes, on enregistrait encore un départ pour dix adultes (9,1 % en 1997-2002)⁽¹¹⁾.

TOUS LES PAYS ARABES (sauf la Libye qui n'a pas de communauté émigrée significative) et la Turquie ont établi des institutions, souvent des ministères, pour encadrer la relation du pays avec ses expatriés. Ces institutions suivent deux lignes, l'une économique et l'autre culturelle. La ligne économique consiste à maximiser le bénéfice que le pays peut tirer de la diaspora. Il s'agit d'inciter les émigrés à transférer le maximum d'épargne vers leur pays d'origine, et à y réaliser le plus possible d'investissements. Cet objectif a pesé lourd dans l'adoption par tous les pays d'émigration de réformes bancaires et fiscales libéralisant la circulation et le placement de l'argent. Cependant, on ne connaît pas l'impact de ces politiques sur le volume des remises d'épargne des émigrés, sur leur affectation entre consommation et investissement, y compris l'investissement en capital humain (éducation, santé) ou encore sur l'effet pervers par lequel les envois de fond de l'étranger, comme toute rente, décourageraient l'effort productif sur place. Par ailleurs, la durabilité d'une économie trop dépendante de ces transferts financiers est incertaine. On sait en effet que les remises d'épargne ont un cycle, et qu'elles culminent quelques années après l'arrivée du migrant pour se réduire au fur et à mesure qu'il s'installe dans son pays d'accueil. En d'autres termes, si l'on veut obtenir un flux constant de remises, il faut assurer un flux constant d'émigrés.

La ligne culturelle répond au constat que les émigrés ne retournent au pays que pour de courts séjours. Dans les pays occidentaux où le regroupement familial a été reconnu comme un droit fondamental, ils ont amené leurs épouses et ont procréé. L'arrivée des secondes générations s'est accompagnée d'une transition culturelle au sein de la famille, les parents ayant été élevés dans le pays d'origine et les enfants dans le pays d'accueil. Dans le but de maintenir le lien de la seconde génération avec son pays d'origine, les ministères et les institutions publiques chargées de l'émigration ont développé une série d'activités permettant à cette génération de raviver son identité arabe ou turque (cours de langue, vacances au pays), et musulmane (encadrement de la religion). En particulier, ils voient dans la formation des imams dans leur pays d'origine une garantie contre l'auto-désignation, au sein des populations émigrées, d'éléments susceptibles de troubler l'ordre public et d'offrir une proie aux mouvements extrémistes⁽¹²⁾.

(10) M. Saâdoune, «Retour sur le discours du Président. Les sorties de texte de Bouteflika», *Le Quotidien d'Oran*, 7 juin 2006.

(11) Robert Kasparian et Choghig Kasparian, *Émigration, emploi et conditions économiques. Le cas du Liban*, communication présentée au séminaire Forecasting Economic International Migration in the Euro-Mediterranean Area, 2005-2025, Istanbul, 2006 (à paraître sur www.carim.org).

(12) Philippe Fargues (dir.) 2005b, conclusions du séminaire *Politiques d'intégration: la vision des pays tiers méditerranéens*, Tunis, 12-15 déc. 2005, <http://www.carim.org/Publications/200512-Carim-TunisSem.pdf>.

LES JEUNES MIGRENT
NON PLUS POUR FAIRE
SURVIVRE LEUR FAMILLE
MAIS POUR SE RÉALISER
CAR L'ÉDUCATION
ET LES MÉDIAS ONT
ÉLARGI LEUR CHAMP
D'ATTENTE

4 La mondialisation des migrations

OUTRE LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI, deux facteurs encouragent la migration, la baisse du prix des transports et la hausse du niveau d'éducation. Dans les deux cas, la situation a profondément changé depuis le début de la crise en 1974. Le coût de la traversée de la Méditerranée ne représente plus que quelques journées de salaire. D'autre part, le niveau de formation des jeunes s'est considérablement amélioré dans les pays du Sud. Ceci est allé de pair avec une mutation démographique puisque la fécondité est maintenant inférieure à 2,5 enfants dans l'ensemble du Maghreb et à 3,5 en Égypte. Comme les personnes âgées sont peu nombreuses, les jeunes adultes issus des familles nombreuses des années 1950 à 1980 peuvent facilement s'occuper de leurs parents et comme ils font de petites familles et se marient tard, ils ne sont plus dans la nécessité de trouver à tout prix des moyens de subsistance. S'ils migrent, ce n'est plus pour faire survivre leur famille mais pour se réaliser car l'éducation et les médias ont élargi leur champ d'attentes. Les migrations dictées par l'impératif de la subsistance proviennent de plus loin, du Sahel et de la côte de Guinée, mais elles viennent le plus souvent échouer en Afrique du Nord et parviennent difficilement à franchir la Méditerranée.

Ces motivations rendent la migration plus fluide et la mondialisent, d'autant que les territoires attractifs pour leur richesse ou leur dynamisme économique sont sans cesse plus nombreux. Si le migrant rencontre trop de difficultés, il tente de changer de pays d'accueil. Il ne limite plus son objectif à rejoindre des parents ou des connaissances déjà établies dans un pays donné, souvent ancien colonisateur, mais envisage des points de chute à l'échelle de toute la planète, ce qui multiplie les filières et les parcours.

5 Les PSEM, des pays d'immigration

L'UNE DES CONSÉQUENCES INATTENDUES de cette transformation est l'apparition d'immigrants dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Certains d'entre eux comptent plusieurs centaines de milliers d'immigrés réguliers : la Libye, qui reste un pays d'emploi pour les Égyptiens, Soudanais, Tunisiens, Tchadiens... quoiqu'à une moindre échelle qu'avant les années d'embargo international (1992-1999) ; la Jordanie, avec plus de 225 000 Égyptiens, pour la plupart ouvriers agricoles et quelques dizaines de milliers d'Asiatiques ; le Liban, où plus de 50 000 permis de résidence sont délivrés chaque année à des femmes immigrées du Sri Lanka et des Philippines, employées dans les services domestiques. S'y ajoutent d'autres migrations de grande ampleur se comptant chacune en centaines de milliers, bien qu'elles ne laissent aucune trace dans les statistiques : les Soudanais en Égypte, les Irakiens en Jordanie et les travailleurs temporaires et irréguliers syriens au Liban (avant l'évacuation du Liban par l'armée syrienne au printemps 2005, en tout cas).

Les immigrés en situation irrégulière sont à ajouter aux chiffres ci-dessus. Le fait nouveau est la montée de l'immigration irrégulière dans les pays arabes riverains de la Méditerranée qui restent de grands foyers d'émigration, ainsi qu'en Turquie. Il s'agit le plus souvent d'une immigration qualifiée de transit parce qu'elle se compose de personnes qui se destinaient initialement à des pays plus lointains, l'Europe ou l'Amérique du Nord, à la porte desquels elles se sont trouvées bloquées, faute de remplir les conditions d'obtention d'un visa. Cette immigration est perçue comme indésirable par les gouvernements des pays de transit, car elle met au défi des économies déjà minées par le chômage et par le sous-emploi des nationaux, et des appareils administratifs et légaux mieux adaptés à traiter de l'émigration de nationaux que de l'immigration d'étrangers.

**TOUS LES PAYS SONT
CONFRONTÉS À LA MONTÉE
DES MIGRATIONS
IRRÉGULIÈRES. SEULS
LE MAROC ET LA TUNISIE
ONT CONSTRUIT DES
INSTRUMENTS JURIDIQUES**

(13) Shah, Nasra 2006, *Restrictive Labour Immigration Policies in the Oil-Rich Gulf: Implications for Sending Asian Countries* in United Nations Expert Group Meeting on International Migration and Development in the Arab Region, Beyrouth, 15-17 mai 2006.

www.un.org/esa/population/publications/EGM_Ltmmig_Arab/Ltmmig_Arab.htm

(14) Robert Looney (2004), *Saudization and Sound Economic Reforms: Are the Two Compatible?* Strategic Insights, Vol. III/ 2; Divya Pakkiasamy (2004), *Saudi Arabia's Plan for Changing its Workforce*, Migration Policy Institute.

<http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=264>

(15) Khadidja Emadmad, 2005, *La nouvelle loi marocaine du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, et à l'émigration et l'immigration irrégulières*, Notes d'analyse et de synthèse Carim-AS 2004/01.

www.carim.org/Publications/Carim-AS04_01-Elmadmad.pdf

(16) Hafidha Chékir and Farah Ben Cheik (2005), *Tunisie: la dimension juridique des migrations internationales*, in Fargues (éd.) 2005.

(17) Cassarino, Jean-Pierre 2005, *Website guide on Europe's Migration Policy in the Mediterranean*, Carim Analytical and Synthetic Notes, 2006/10.

www.carim.org/publications/Carim-AS05_10-Cassarino.pdf

Le Maghreb est devenu une région de transit. Cela a commencé par le Maroc, le plus proche de l'Europe, puis s'est étendu à des pays plus lointains au fur et à mesure que les contrôles se renforçaient sur les routes les plus courtes. Successivement l'Algérie, la Tunisie, la Libye et maintenant la Mauritanie, sont devenus des lieux d'embarquement pour des migrants du Sud du Sahara ; le Liban, la Turquie et la Syrie pour ceux venus du Moyen-Orient ou d'Asie centrale. Comme il faut parfois très longtemps pour embarquer, et que tous n'y parviendront pas, les migrants qui étaient initialement en transit deviennent des immigrés, le plus souvent irréguliers, et ils entrent sur le marché local de l'emploi. Ils y forment une main-d'œuvre particulièrement vulnérable, et donc flexible, dont l'économie locale tire souvent profit. Les effectifs concernés se chiffrent en dizaines de milliers dans chacun des pays du Maghreb et en Turquie. Mais le phénomène ne se limite pas à ces pays. Il s'étend à l'Égypte, pays de transit pour de nombreux migrants soudanais, somaliens et éthiopiens. Le Yémen lui-même, l'un des pays les plus pauvres du monde, mais situé à la porte de pays qui sont parmi les plus riches, est devenu un lieu de transit à grande échelle pour des migrants originaires de la Corne de l'Afrique qui cherchent à gagner le Golfe. En raison du renforcement des pressions migratoires en Afrique, d'un côté, et du durcissement des conditions d'accès à l'Europe ou à l'Amérique du Nord, de l'autre, il y a tout lieu de penser que ce type d'immigration ne peut que prendre de l'ampleur dans les années qui viennent.

Protectionnisme et absence de projet d'intégration

TOUS LES PAYS ARABES ONT AUJOURD'HUI une politique consistant à réserver l'emploi à leurs nationaux. C'est une situation nouvelle. Suite à la Guerre du Golfe de 1990-91, les pays du Golfe ont développé des politiques d'indigénisation du travail. Elles sont doublement protectionnistes. D'une part, en accroissant les barrières à l'entrée (octroi plus difficile des visas) et au séjour (limitation ou suppression du regroupement familial, non éligibilité des étrangers à la sécurité sociale et à l'éducation gratuite), elles visent à infléchir l'offre de travail étranger. D'autre part, en réservant par la loi toute une liste d'emplois aux nationaux et en taxant les entreprises à l'embauche d'étrangers, elles agissent sur la demande⁽¹³⁾. Cependant, la désaffectation de la main-d'œuvre nationale pour les emplois salariés du secteur privé, et celle des employeurs pour cette même main-d'œuvre (qui n'accepte pas les basses rémunérations offertes aux immigrés), se sont jusqu'à présent conjuguées pour mettre en échec ces politiques d'indigénisation⁽¹⁴⁾. D'autres pays du Machrek, comme l'Égypte, la Jordanie et le Liban, ont adopté des politiques de ce type.

Tous les pays, nous l'avons vu, sont confrontés à la montée des migrations irrégulières. Deux d'entre eux seulement, le Maroc en 2003⁽¹⁵⁾ et la Tunisie en 2004⁽¹⁶⁾, ont construit des instruments juridiques pour y répondre, sous forme de lois sur l'entrée, la résidence et la sortie des étrangers. Ces lois prévoient des peines sévères applicables aux trafiquants, mais aussi aux migrants eux-mêmes, tout en ne contenant aucune disposition qui protégerait ceux-ci contre un mauvais traitement de la part des employeurs ou de l'administration. Elles ont soulevé la critique des organisations de défense des droits de l'homme, qui y ont vu, d'une part un cadre susceptible d'aggraver un drame humanitaire déjà considérable et d'autre part un acte d'abdication devant les pressions de l'Europe, au détriment des bonnes relations avec les voisins africains. C'est dans ce contexte que les gouvernements des pays du Maghreb préconisent une approche globale des migrations, par laquelle la prévention de la migration irrégulière et la réouverture de canaux légaux de migration économique doivent être deux facettes inséparables de toute politique cohérente de migration en Méditerranée⁽¹⁷⁾.

APRÈS 1974, LES
MIGRANTS SONT DEVENUS
DES IMMIGRÉS RESTANT
SUR PLACE ET OBTENANT
LE REGROUPEMENT
FAMILIAL

Quand des migrants temporaires ou en transit s'installent, la question de leur intégration dans le pays d'accueil se pose. La Commission européenne a ainsi recommandé que les immigrés acquièrent progressivement des droits et des devoirs qui leur assurent à l'issue d'un certain nombre d'années un traitement équivalent à celui des nationaux du pays hôte (droit au regroupement familial, accès au travail et égal traitement sur le lieu du travail, citoyenneté civique, lutte contre les discriminations, notamment raciale et dans l'emploi). Aucun pays arabe n'a de projet de ce type. Intégrer les immigrés dans la société, qu'ils soient arabes ou non arabes, n'est nulle part à l'ordre du jour. La Turquie, de ce point de vue, se distingue par une volonté d'intégration des immigrés turcs ethniques ⁽¹⁸⁾.

6 Davantage de mobilités transméditerranéennes

LA FERMETURE DES FRONTIÈRES dans la plupart des pays européens à partir de la crise de 1974 a transformé la perception de l'immigration. Jusqu'alors, ceux qu'on appelait des travailleurs migrants étaient censés venir travailler au Nord pour quelques années puis revenir dans leur pays. Ce comportement était qualifié de *noria* en France et de *Gastarbeiter* en Allemagne. Après 1974, les migrants sont devenus des immigrés restant sur place et obtenant le regroupement familial. Le mythe d'une immigration zéro a renforcé cette nouvelle perception des migrations. Dès lors, le problème de l'immigration devenait celui de l'intégration. Or, la circulation migratoire a continué, contournant les obstacles légaux, la migration de court terme devenant même une forme de mobilité de plus en plus fréquente (voir le cas des Égyptiens en France ou en Italie dans l'annexe §4, ou celui des émigrants turcs sous contrat de court ou moyen terme au §8). Des migrants ont continué à arriver et d'autres à repartir. Depuis quelques années, la rotation s'est accélérée, dopée par la baisse des coûts de déplacement en regard des salaires. En Allemagne, par exemple, en 2002, on a enregistré 658 000 entrées et 505 000 sorties, parmi lesquelles 58 000 entrées de Turcs et 37 000 sorties ⁽¹⁹⁾. En France, sur 100 personnes officiellement entrées entre 1990 et 1994, seules 55 étaient encore présentes au recensement de 1999 ⁽²⁰⁾. Toujours en France, un comptage sur les années 1994 à 1997 a montré que seuls 42 % des étudiants renouvelaient leur titre donc demeuraient plus d'une année ⁽²¹⁾.

Cette mobilité accrue ou retrouvée va de pair avec des mouvements plus importants et plus difficiles à mesurer. La France a enregistré en 2003 plus de 80 millions de séjours d'étrangers pour au moins une nuit et a émis plus de deux millions de visas de trois mois ⁽²²⁾, accordés pour tourisme ou affaires, mais qui peuvent être détournés en travail non-déclaré. Plus difficile à évaluer d'une part parce qu'on ne mesure pas, ou alors très mal, les immigrés qui repartent (cf annexe §5), d'autre part parce que dans la zone grise de la clandestinité, les séjours temporaires de travailleurs sans permis se sont accrus dans des proportions importantes, en particulier à partir de l'Ukraine, de la Moldavie et des Balkans. Ces mouvements ne sont pas seulement dirigés vers l'UE. Grâce au faible coût et à la facilité de la traversée de la mer Noire, de nombreux Ukrainiens, Russes et Géorgiens munis d'un visa de tourisme viennent travailler à titre temporaire en Turquie où la demande de techniciens du bâtiment ou du tourisme est importante et les salaires supérieurs à ceux du pays d'origine.

La mobilité concerne aussi les immigrés installés depuis longtemps dans le pays d'accueil car ils peuvent plus facilement retourner au pays d'origine (par exemple pour les congés). Plus généralement, la migration crée plus qu'auparavant des liens entre un pays d'arrivée et des pays ou régions de départ, d'autant que les contacts entre pays de départ et d'arrivée sont facilités par les moyens modernes de communication, paraboles,

(18) Kemal Kirisci 2004, *Asylum, Immigration, Irregular migration and Internally Displacement in Turkey: Institutions and Policies*, Carim Analytical and Synthetic Note 2004/3. www.carim.org/publications/Carim-ASo4_03-Kirisci.pdf

(19) J. Lang et H. Le Bras, *Immigration positive*, Paris, éd. Odile Jacob, 2006, p. 229-230.

(20) *Tableaux thématiques du recensement de 1999 : population immigrée, population étrangère*, Paris, Insee, 2001.

(21) X. Thierry, «La fréquence du renouvellement des premiers titres de séjour», *Population*, 56, n°3, 2001, p.451-468.

(22) *Le tourisme en France*, Paris, Insee, 2005 et *Rapport 2003-2004 du Haut Comité de l'intégration*, Paris, Documentation française, 2005.

**LES MIGRANTS COMPTÉS
PAR LES CONSULATS
DES PAYS D'ORIGINE
SONT PLUS NOMBREUX
QUE CEUX COMPTÉS
PAR LES INSTITUTS
STATISTIQUES DES PAYS
DE RÉSIDENCE**

internet, portables notamment. Les liens se resserrent donc entre les deux rives de la Méditerranée. Ils mènent à l'émergence de ce que l'on peut qualifier de bi-nationalité où les individus participent à deux cultures et les maîtrisent, ce qui transforme la question de l'intégration. Cette bi-nationalité est aussi le fait de l'ancienneté de la migration qui a accru le nombre des descendants de seconde et troisième génération. Elle se manifeste enfin par des doubles nationalités qu'encouragent les lois récentes passées dans les pays du Maghreb comme on l'a vu plus haut (avec l'exception de l'Algérie, sans doute contournée par les intéressés).

Immigrés et émigrés comptés différemment

L'UNE DES MANIFESTATIONS LA PLUS REMARQUABLE de cette interaction des cultures est de nature statistique. Les comptages d'immigrés effectués dans les pays d'accueil (en particulier par la Sopemi à l'OCDE) donnent des résultats nettement différents des totaux d'immigrés obtenus à partir des consulats des pays d'origine. Les modalités du comptage et la définition des migrants ne sont pas les mêmes aux deux bouts de la chaîne. Les pays de l'UE comptent soit les étrangers soit les immigrés au sens de personnes étrangères nées à l'étranger. Les pays du Sud et de l'Est prennent en compte leurs émigrés même quand ils ont été naturalisés dans le pays d'accueil. Dans certains pays, on compte parmi les immigrés des personnes qui ne sont ni étrangères ni nées à l'étranger, mais des nationaux nés dans le pays d'un ou de deux parents immigrés (souvent nommés *migrants de seconde génération*). Ces différences de définition jouent même quand on dispose de la même source. Par exemple, utilisant les registres néerlandais de population au 1^{er} janvier 2005, les autorités néerlandaises et marocaines apporteraient des réponses différentes à la question : « *Combien de marocains résident aux Pays-Bas ?* » Pour les Néerlandais, il y en a 91 558 : ce sont les résidents de nationalité marocaine ; pour les Marocains, il y en a trois fois plus : au minimum 299 897 (les migrants de première génération nés au Maroc, plus leurs descendants qui ont leurs deux parents nés au Maroc, qu'ils aient ou non été naturalisés) et 315 821 (les personnes précédentes plus les descendants de seconde génération dont un des deux parents est né au Maroc).

Sans aucune exception autour de la Méditerranée, les migrants comptés par les consulats des pays d'origine sont ainsi plus nombreux que ceux comptés par les instituts statistiques des pays de résidence. Autrement dit, les chiffres des pays de résidence donnent l'image d'une migration plus réduite que ceux des pays de départ. La différence relative varie de +13% pour les turcs et +29% pour les algériens, à +246% pour les égyptiens. Dans l'ensemble de l'Union européenne (UE25) et pour les sept pays d'origine pour lesquels le calcul est possible (Algérie, Égypte, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie, Turquie) on dénombre 5,635 millions de migrants en provenance des pays arabes et de Turquie d'après les statistiques des pays d'accueil, contre 8,177 millions⁽²³⁾ d'inscrits dans les consulats des pays d'origine, soit un écart de 2,542 millions. Ces deux millions et demi regroupent différentes situations : des doubles nationaux, des migrants temporaires repartis sans être radiés des listes consulaires, mais aussi des migrants irréguliers pour lesquels s'inscrire à leur consulat représente une protection dans l'environnement dangereux que crée la clandestinité.

Développer les migrations qualifiantes

UNE CHOSE EST SÛRE : L'ACCROISSEMENT de la mobilité depuis les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, et l'augmentation de la fluidité des migrations (cf annexe §8). Ces évolutions renforcent les effets sélectifs en particulier en fonction du niveau de formation des migrants. Le gros de l'émigration vers l'UE demeure peu qualifié quand on considère le stock

(23) L'émigration originaire des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (stock de migrants de première génération) se répartit approximativement entre 45 % en Europe, 45 % dans les pays arabes producteurs de pétrole et 10 % dans le reste du monde. Cf annexe §4.

mais les générations les plus jeunes comprennent de plus en plus de diplômés. De grandes différences apparaissent maintenant selon le pays de destination, tant il est vrai que le profil éducatif des migrants dépend beaucoup plus du pays d'accueil que du pays de départ (cf annexe §7). Les diplômés d'université ne représentent ainsi que 10% des migrants de première génération originaires des pays arabes et de Turquie en Europe, mais 58% au Canada et aux États-Unis. C'est, entre autres, l'effet des politiques d'immigration suivies des deux côtés de l'Atlantique – attraction des diplômés en Amérique, fermeture à la migration de travail en Europe – qui l'explique. À l'intérieur de l'Europe, la France et les pays méditerranéens ont le recrutement le plus faiblement qualifié, les pays du Nord et l'Angleterre, le plus fortement. La migration est devenue un marché concurrentiel qui a contraint les pays d'Europe à des politiques (timides quant à leurs résultats) d'immigration sélective (permis de travail pour les informaticiens en Allemagne, immigration *choisie* des lois Sarkozy en France). La circulation se développe aussi à l'intérieur de l'UE où certains pays comme l'Angleterre attirent les jeunes les plus qualifiés au détriment d'autres dont la France qui a connu un solde migratoire négatif de 500 000 jeunes entre 1990 et 1999⁽²⁴⁾.

L'avenir de la migration ne doit donc pas être pensé en termes purement quantitatifs. Il est de plus en plus important de tenir compte du capital humain des migrants. À court terme, l'UE ne peut pas lutter à armes égales avec l'Amérique du Nord pour trois raisons : États-Unis et Canada se sont construits avec l'immigration qui reste positivement connotée alors qu'elle est victime de manifestations de rejet en Europe. En outre, l'Amérique du Nord offre des possibilités de naturalisation plus rapides qu'en Europe pour les travailleurs qualifiés. Enfin, l'hégémonie politique et militaire américaine en fait un pôle d'attraction. L'Europe n'est cependant pas entièrement démunie dans cette concurrence. Elle a l'avantage de la proximité qui permet d'entretenir des liens avec le pays d'origine et elle bénéficie d'un stock important de binationaux qui peuvent travailler des deux côtés de la Méditerranée et rapprocher le Nord du Sud et de l'Est. Le demi-siècle d'histoire de l'UE illustre cette tendance : les pays du Sud, du Nord et de l'Est de l'Europe se sont rapprochés économiquement et culturellement. Il est aussi intéressant de noter que les migrations de travailleurs non qualifiés à l'intérieur de l'UE ont diminué (Espagnols, Portugais, Italiens et Grecs vers la Suisse, l'Allemagne, la France et les pays du Nord) tandis que les migrations de cadres souvent pour des séjours de durée limitée se développaient.

L'un des moyens d'encourager un mouvement analogue entre les deux rives de la Méditerranée serait le développement de migrations qualifiantes. Il s'agit d'une cogestion de la formation et du premier emploi par des accords bilatéraux entre un pays du Nord et un pays du Sud dans des domaines qualifiés où une pénurie existe au Nord : métiers du bâtiment, du tourisme et de la santé. À la manière dont les bourses Erasmus commencent à homogénéiser les parcours universitaires en Europe, des écoles et des filières universitaires seraient ainsi cogérées et les premiers emplois assurés au Nord notamment par le biais de stages de longue durée. Si l'Europe ne prend pas cette voie, les futures élites du Sud et de l'Est de la Méditerranée seront formées dans le système américain sur place ou en Amérique, ce qui limitera les possibilités d'intégration autour de la Méditerranée en accentuant les effets sélectifs de la migration. ●

(24) H. Le Bras : *Les 4 mystères de la population française*, Paris, éd. Odile Jacob, 2007.

ANNEXE

Mesurer et comprendre les migrations

à travers le Bassin méditerranéen

LES MIGRATIONS
SONT À UN TOURNANT
QUI REND LEUR MESURE
ET LEUR ÉTUDE DIFFICILE

LES MIGRATIONS ACTUELLES à travers la Méditerranée sont à un tournant qui rend leur appréciation, c'est-à-dire leur mesure et leur étude, difficile. Deux courants de pensée s'opposent en effet, tant du point de vue des observations que des conséquences à en tirer. Pour l'école de la mobilité, la migration définitive perd en importance car elle est remplacée par la mobilité. Les migrants sont plus nombreux à franchir la Méditerranée, mais dans les deux sens. Une migration de travail remplace une migration de peuplement. On sait que la distinction est difficile à faire entre les deux types comme l'a montré Abdelmalek Sayad. Il s'agit plutôt de cas extrêmes pour caractériser deux tendances, l'une à se fixer, l'autre à chercher la meilleure opportunité de travail. L'autre école pense que les déséquilibres démographiques entre le Nord et le Sud et l'importance de la demande de travail non satisfaite au Maghreb et au Machrek poussent des masses toujours plus nombreuses sur le chemin de l'expatriation sans espoir sérieux de retour. Nous ne trancherons pas car nous nous sentons plus proche l'un de l'école de la mobilité, l'autre de l'école du push/pull. Cependant, nous montrerons que les deux positions peuvent être largement compatibles et que leur synthèse ouvre des perspectives sur la nature des migrations actuelles et prochaines.

Nous commencerons par l'examen des données et des mesures proposées par quelques grands organismes internationaux (l'OCDE et les Nations unies par l'intermédiaire de leur agence spécialisée, la division de la population) puis nous proposerons des données différentes. Nous chercherons alors à réduire le désaccord en réexaminant la signification des migrations à *caractère permanent* et nous en tirerons des conclusions quant au paysage migratoire en formation.

1 L'avenir des migrations : la prévision des Nations unies

SUR LA **FIGURE 1** (P.12) NOUS AVONS REPRÉSENTÉ l'évolution des migrations extérieures pour neuf pays développés de 1950 à 2050. Jusqu'en 2000, les chiffres proviennent de la division de la population des Nations unies⁽¹⁾. Après 2000, seule cette dernière organisation a risqué une prévision générale des migrations jusqu'en 2050. Sur ces figures, le contraste entre l'avant et l'après 2000 est saisissant. Le point correspondant aux années 2000-2004 est à peu près connu mais au delà, il s'agit d'une prévision. On voit qu'elle est doublement prudente : d'abord, au plus tard en 2015, les soldes migratoires sont stabilisés dans tous les pays et demeurent constants année après année jusqu'en 2050 indépendamment de l'évolution de la population totale du pays considéré. En second lieu, ces soldes sont tout à fait modérés, 60 000 personnes annuellement en France et en Espagne, 200 000 en Allemagne, 120 000 en Italie. Or, le solde de la plupart des pays développés visibles sur les deux premières figures tend actuellement à augmenter.

(1) *International migration report 2006*, New-York, United Nations, et *World population monitoring 1997: Issues of international migration and development*, New-York, United Nations, E 98 XIII/4.

FIGURE 1

Migrations observées de 1950 à 2005 et projetées jusqu'en 2050 par la division de la population des Nations unies dans quelques pays développés Moyennes annuelles

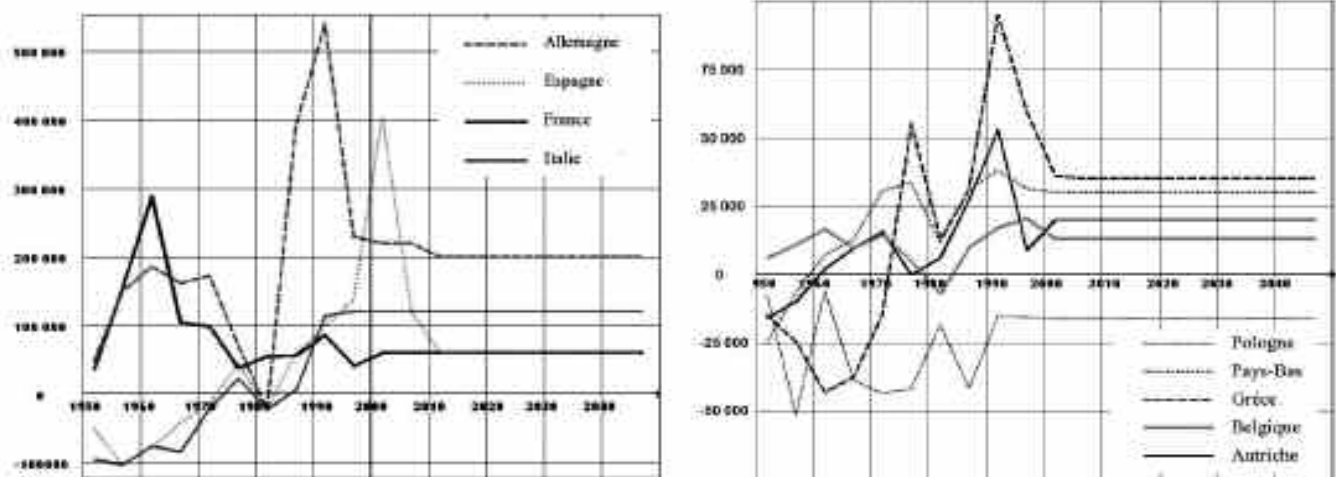
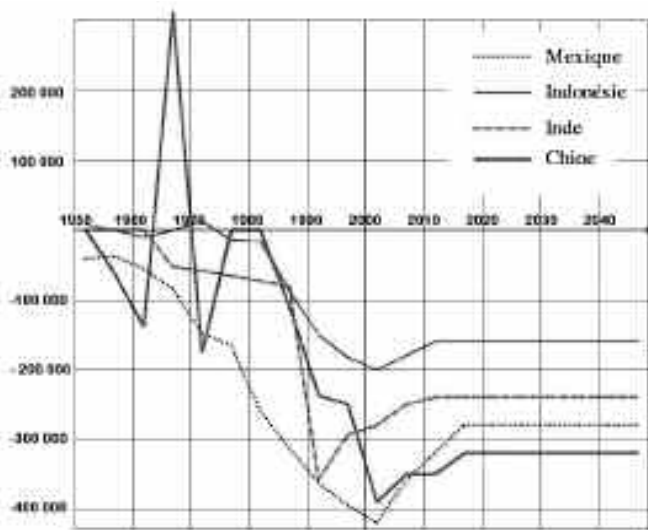


FIGURE 2

Migrations observées de 1950 à 2005 et projetées jusqu'en 2050 par la division de la population des Nations unies pour quelques grands pays en développement



En sens inverse, comme on le voit sur la **FIGURE 2** où l'on a représenté l'évolution des soldes migratoires de quatre grands pays en développement (Chine, Inde, Indonésie, Mexique), la tendance est à une augmentation rapide du déficit migratoire entre 1950 et 2000 alors qu'ensuite les Nations unies prévoient une stabilisation à un niveau assez modeste.

Les prévisions des Nations unies ne sont pas effectuées indépendamment des pays membres mais en coopération avec eux en recherchant une cohérence globale (ne serait-ce qu'un solde nul à l'échelle mondiale, ce qui n'est pas le cas si les pays fournissent leurs prévisions indépendamment les uns des autres). Quand on représente les prévisions *concertées* des Nations unies, comme nous venons de le faire, on est sensible à un double défaut : la fixation à un niveau final stable souvent dès 2025 ne tient aucun compte de la tendance des trente dernières années comme si la statistique perdait soudain tous ses droits. Cet état stable fait fi de l'instabilité chronique qui a régné jusqu'ici telle que l'illustrent les pics d'immigration des grands pays occidentaux. Essayons de creuser ces deux objections.

La tendance à émigrer se développe rapidement non pas dans les pays pauvres, mais dans les grands pays émergents dont font partie maintenant les quatre pays de la **FIGURE 2**, Mexique, Indonésie, Chine et Inde. On aurait pu penser que les pays les plus pauvres, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, exerceraient une forte pression migratoire, mais c'est se tromper sur la nature des migrations. L'émigration suppose un certain horizon d'attente et une certaine compétence qui ne sont pas le lot des plus pauvres. Malgré les persécutions génocidaires, les habitants du Rwanda, il y a dix ans et ceux du Darfour aujourd'hui ne se précipitent pas en Europe ou en Amérique. Ils se réfugient seulement au plus près de chez eux dans des camps en République du Congo ou au Tchad. Les Afghans, il y a vingt ans, se sont aussi entassés dans des camps à Peshawar ou à Meched, à cent kilomètres de leur frontière. Le développement de l'éducation, notamment technique, de l'apprentissage des langues et une certaine aisance monétaire (d'après l'enquête menée dans le camp de Sangatte par Smaïn Laacher, les sans-papiers avaient déboursé une moyenne

IMPOSSIBLE DE PRÉVOIR
L'ÉVOLUTION DU SOLDE
MIGRATOIRE SANS PRÉVOIR
CELLE DE L'ÉCONOMIE
ET DE LA POLITIQUE

FIGURE 3

Reconstruction du solde migratoire des Pays-Bas à l'aide de régressions multiples utilisant des variables exogènes économiques ou politiques



de 2000 dollars pour parvenir en France) sont des conditions de l'émigration. Ce n'est pas une nouveauté. Ces conditions existaient déjà au XIX^e siècle pour les grandes migrations transatlantiques et au XX^e pour l'émigration européenne vers la France (par exemple, Italiens, Portugais et Espagnols n'étaient pas d'origine prolétaire, mais le plus souvent de petite bourgeoisie terrienne ou artisanale, sur le chemin de la ruine pour raison de retard technique ou de famille nombreuse). Il serait donc logique de prévoir une extension de l'émigration à mesure que le niveau d'éducation et de revenu s'élèvera en Inde et en Chine.

La deuxième objection statistique doit tempérer cette première assertion : les soldes des pays d'immigration varient erratiquement en présentant de temps à autre des pics importants qui ne sont pas aléatoires mais liés à des événements politiques et économiques. Pour la France, la pointe de 1960-1965 correspond au retour des rapatriés d'Algérie et des autres colonies ayant gagné leur indépendance. Pour l'Allemagne, la pointe de 1985 à 1995 est nourrie par le retour des Allemands *ethniques* après la chute du mur. En Espagne, en Italie, en Grèce, l'entrée dans l'UE se traduit par une inversion des soldes jusque là déficitaires. Il n'est pas raisonnable de considérer ces éléments comme des aléas qui perturberaient une tendance régulière du type de la prévision des Nations unies.

Un travail statistique récent de Roel Jennissen⁽²⁾ montre bien les interférences entre économie, politique et solde migratoire. Jennissen a ajusté le solde migratoire des Pays-Bas entre 1960 et 1999 avec un modèle de régression comprenant des variables économiques (taux de chômage et PNB par habitant) et politiques (variables muettes pour la tension politique en Nouvelle Guinée en 1963, l'indépendance du Surinam en 1975 et son contre-coup cinq ans plus tard, et enfin la récession de 1967). Une auto-régression a été ajoutée pour tenir compte de l'inertie des influences exercées par ces facteurs. Les coefficients sont hautement significatifs pour toutes les variables sauf la tension en Nouvelle Guinée. Les soldes observés et l'ajustement par ce modèle sont représentés sur la **FIGURE 3** (ligne fine et ligne avec des traits intermittents). On constate la qualité de l'ajustement ($R^2 = 0,76$) Mais quand on retire les variables politiques, l'ajustement devient franchement mauvais. Seuls le PNB par habitant et l'auto-corrélation sont significatifs et la courbe obtenue suit la tendance à moyen terme et écrétant les fluctuations hautes et basses.

Le solde migratoire n'obéit pas à une logique économique ou démographique autonome (par exemple en conséquence du niveau de fécondité et de mortalité). Il est donc impossible de prévoir son évolution future sans prévoir aussi celle de l'économie et de la politique. Pour projeter les migrations en 2020 ou en 2050 comme le fait la division de la population des Nations unies, il faudrait d'abord projeter les ruptures économiques et politiques à cet horizon, ce qui est clairement impossible. Une autre particularité de l'évolution des soldes migratoires est leur inversion. Certains pays d'émigration se transforment en pays d'immigration au cours de leur développement économique. On a cité le cas des pays méditerranéens d'Europe, mais on voit que les Pays-Bas (et l'Irlande) ont longtemps été déficitaires. Il n'est pas déraisonnable d'anticiper un tel retournement dans le long terme pour les pays du Nord de l'Afrique, particulièrement si l'Afrique subsaharienne connaît un net développement. Ceci entre en contradiction avec l'idée sous-jacente à la prévision des Nations unies qui suppose que certains pays sont structurellement demandeurs et d'autres offreurs de migrations sans aucun changement à l'horizon 2050.

(2) R. Jennissen: *Macro-economic determinants of international migration in Europe*, Amsterdam, dutch U.P., 2004.

DANS LES PAYS DE L'UE
QUI N'ONT PAS DE FAÇADE
MÉDITERRANÉENNE,
L'APPORT DES PAYS DU
SUD ET DE L'EST DEVIENT
PRESQUE DÉRISOIRE

2 L'évolution des migrations vue par l'OCDE

L'ORGANISATION DU CHÂTEAU DE LA MUETTE procède de la même manière que la division de population des Nations unies mais utilise un matériel plus sûr⁽³⁾. Sa filiale Sopemi dispose d'un correspondant par pays pour les migrations, en général l'une des personnes influentes à l'échelle nationale pour la collecte des données. L'Organisation reprend donc les données fournies par les gouvernements tout en cherchant à les harmoniser. Prenons dans un premier temps ces données comme exactes, l'OCDE n'ayant pas la réputation d'une officine peu sérieuse.

Des liens migratoires plus distendus avec les pays de l'UE qui ne bordent pas la Méditerranée

VUS DE FRANCE, LES LIENS MIGRATOIRES entre le Nord et le Sud de la Méditerranée paraissent anciens et puissants, mais cette évidence s'estompe dès que l'on change d'échelle. Les liens sont déjà plus distendus entre les autres pays de l'Europe riverains de la Méditerranée et faibles avec les pays de l'Union européenne qui ne bordent pas la Méditerranée.

En 2004, dernière année dont les statistiques soient disponibles, 67 000 migrants à vocation permanente en provenance de ces pays sont officiellement entrés en France sur 134 000 entrées totales de cette nature (Sopemi/OCDE), soit 50 %. Parmi elles, on a compté 27 000 Algériens, 22 000 Marocains, 9 000 Tunisiens et 9 000 Turcs. Ces chiffres sont nettement plus élevés qu'il y a dix ans (21 000 entrées de ces quatre pays en 1995) et la proportion est aussi plus importante (43 % à l'époque).

Les migrations en provenance du Sud et de l'Est représentent une part nettement plus faible du total pour les trois autres pays méditerranéens de l'Union, l'Espagne, la Grèce et l'Italie. Ces trois pays ont accueilli en 2004 moins de 6 000 Algériens, 85 000 Marocains, 6 000 Tunisiens, 9 000 Égyptiens, Libanais et Syriens, et moins de 3 000 Turcs soit au total 109 000 immigrants alors que l'ensemble des entrées dans ces trois pays s'élève à 1 003 000 personnes. Ils ne représentent donc que 11 % de l'immigration totale. Cela paraît d'autant plus curieux qu'à part l'Algérie et le Moyen-Orient, les pays concernés sont voisins, la Grèce et la Turquie, l'Italie et la Tunisie, l'Espagne et le Maroc. Mais d'autres facteurs entrent en jeu qui sont facilement identifiables dans le cas de l'Espagne. Dans le temps même où ce pays accueillait 60 000 Marocains, il recevait 120 000 Roumains et Bulgares, 160 000 originaires d'Amérique latine et 80 000 Européens. Langue commune (avec l'Amérique latine), liens politiques avec l'Europe et spécificités économiques influencent les flux migratoires. Du côté politique, la circulation est en effet libre à l'intérieur de l'Union, les Bulgares viennent d'entrer dans l'Union et les Sud-Américains peuvent légalement faire valoir leur ascendance espagnole. Du côté de l'économie, les Marocains travaillent surtout dans l'agriculture où de saisonniers ils se transforment en permanents; les Roumains et Bulgares sont employés dans les travaux publics et les métiers techniques, les Sud-Américains fournissent le personnel de service et certains métiers intellectuels. Chacun de ces secteurs exerce une demande de travail dont le volume et la spécialisation sont spécifiques. Chacun de ces groupes tend en outre à contrôler une part croissante du marché de l'emploi comme on le verra ensuite car cela conduit à des spécificités nationales dans la composition de l'immigration. On parle à ce propos de «réseaux» de l'immigration, mais leur rôle ne se limite pas à la vie sociale et à l'installation des immigrés. Il comprend aussi l'accès aux informations sur les possibilités d'emploi et la garantie que le groupe procure à l'employeur pour un nouvel engagé.

Quand on passe au niveau des pays de l'Union européenne qui n'ont pas de façade méditerranéenne (ou si peu dans le cas de la Slovaquie),

(3) *Tendances des migrations internationales*, Paris, OCDE/Sopemi 2005 et *Perspectives des migrations internationales*, Paris, OCDE/Sopemi 2006.

l'apport des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée devient presque dérisoire. En 2004, on a en effet compté officiellement dans les vingt et un pays concernés, 63 000 entrées de Turcs et 12 000 entrées de Marocains sur un total de 1 580 000 entrées. Les autres nationalités représentent un chiffre négligeable qui n'est même pas donné dans les statistiques. Le pourcentage des entrées «méditerranéennes» tombe donc à 4,7 % de l'ensemble des entrées, ce qui est très peu. En résumé, selon que l'on adopte une optique française, nord-méditerranéenne ou européenne non méditerranéenne, le volume des entrées en provenance du Sud et de l'Est de la Méditerranée passe en gros de 50 % à 10 % puis 5 % soit une variation du simple au décuple (le **TABLEAU 1** reprend les chiffres cités).

TABLEAU 1

Entrées d'étrangers en 2004 selon le groupe de pays retenu

	Entrées totales	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie	Autres	Totales Méd.
Espagne	646	4	59				63
France	134	27	22	9	9		67
Italie	319	2	25	6	2	5	40
Grèce	38					4	4
Total Méd.	1 137	33	106	15	11	9	174
Union hors Méd.	1 580		12		63		75
Total général	2 717	33	118	15	74	9	249

En milliers

Source : OCDE

Des spécificités nationales

EN RÉALITÉ, LES DÉCOUPAGES PRÉCÉDENTS SONT artificiels car ils masquent des liens forts entre quelques pays. Ainsi 58 000 des 63 000 immigrants turcs réguliers se dirigent-ils vers quatre pays européens non méditerranéens seulement, Allemagne, Autriche, Belgique et Pays-Bas. De même sur les 12 000 Marocains qui se hasardent en dehors des pays méditerranéens d'Europe, 11 300 aboutissent en Belgique et au Luxembourg. Ceci est logique en vertu du principe de réseau que l'on vient d'évoquer. Il s'y ajoute la dimension historique des vagues migratoires : à certaines époques, certains pays sont de-

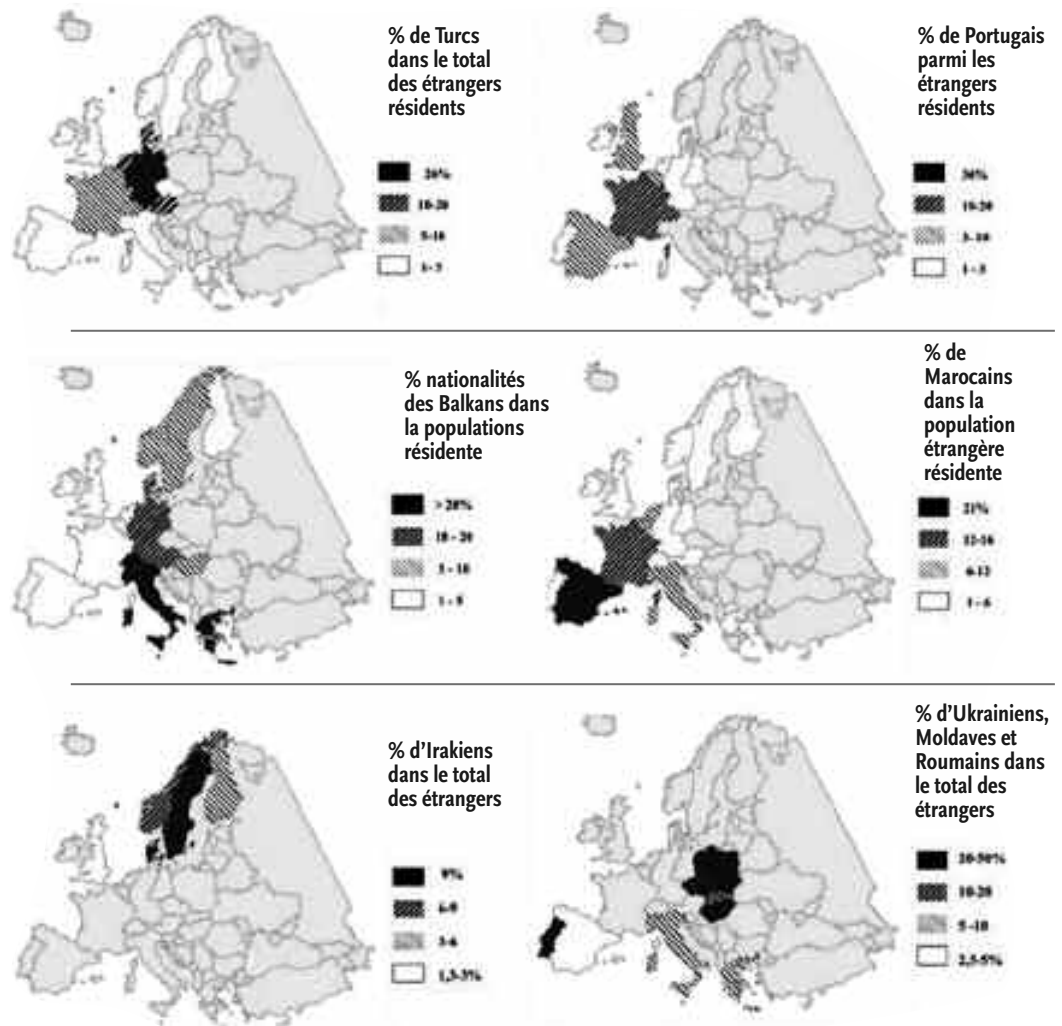
mandeurs de main-d'oeuvre et d'autres offreurs. De la rencontre entre offre et demande à une époque donnée, naît une implantation étrangère qui a tendance à perdurer. Depuis la Seconde Guerre mondiale, trois vagues sont identifiables qui modèlent le paysage migratoire de l'Europe et par raison de symétrie, des rives sud et est de la Méditerranée et qui en conditionnent l'évolution future (sans la déterminer entièrement).

La première vague a été suscitée durant les années 1960 et début 1970 par la croissance de la France et de l'Allemagne. Deux pays y ont plus massivement répondu, le Portugal et la Turquie. Les Portugais se sont dirigés vers la France et ont débordé sur les pays francophones voisins, Luxembourg, Belgique et Suisse. Les Turcs sont allés vers l'Allemagne et ont poussé jusqu'en Autriche, aux Pays-Bas et au Danemark. Le partage s'est opéré à la fois pour des raisons géographiques (la France était plus facilement atteinte par les Portugais) et linguistiques. La seconde vague dans les années 1980 et début 1990 a correspondu à la nouvelle demande de travail des économies italienne et espagnole et au maintien de l'offre de travail en Allemagne. Deux origines y ont répondu fortement, les pays des Balkans secoués par le déclin puis la chute des régimes communistes et le Maroc. Ici encore un strict partage des flux s'est opéré, les migrants originaires des Balkans aboutissant en Europe centrale, en Grèce et en Italie et ceux du Maroc en Espagne, France et Belgique. Enfin la vague actuelle plus modeste correspond à une demande des économies des pays nordiques et du Portugal. Vers les premiers a convergé l'immigration irakienne qui constitue désormais le second groupe d'immigrés dans trois des quatre pays nordiques. Vers le second (et aussi vers l'Espagne) se sont dirigés les Roumains, Moldaves et Ukrainiens. Comme on le voit, les proximités géographiques n'ont plus joué pour cette dernière vague. Seule a compté la possibilité de trouver une place sur le marché du travail. Or, dans la plupart des autres pays, des communautés étrangères plus anciennes étaient installées, faisant objectivement barrage à l'arrivée d'autres origines. Les six cartes de la **FIGURE 4** (page 16), illustrent ces concurrences et leur résultat actuel. Elles représentent la part de chacune

FIGURE 4

Spécialisation des origines dans les trois vagues migratoires en UE d'après les stocks de population étrangère

En 2002



des six origines dans le total des étrangers présents dans chaque pays de l'Union en 2004 (les nouveaux pays membres n'ont pas été pris en compte car à l'exception de Chypre et de la République tchèque, ils sont encore des pays d'émigration, particulièrement la Pologne vers l'Allemagne).

On a considéré que les regroupements initiaux des pays méditerranéens et non-méditerranéens de l'Union n'étaient pas pertinents pour qualifier l'immigration, mais on pourrait prolonger la critique au niveau des États nationaux d'origine et de destination. Les Marocains qui se rendent en France et ceux qui vont en Espagne ne proviennent pas des mêmes régions du Maroc, les Turcs d'Allemagne viennent principalement de la côte égéenne et du Kurdistan méridional tandis que les Turcs de France sont plutôt originaires du Nord-Est au dessus du lac de Van. On sait même que certains flux se particularisent au niveau de très petites zones de départ, oasis algériens, villages maliens ou sénégalais par exemple.

Ce qu'il faut retenir de ces constats est que la migration crée plus fortement qu'auparavant des liens entre un pays d'arrivée et des pays ou régions de départ. Les communications sont devenues plus aisées qu'il y a un demi-siècle quand ces grandes migrations ont commencé. Désormais, les conversations par téléphone, les e-mails et les informations télévisées captées par les paraboles sont d'usage courant. De même, les envois de fonds par des convoyeurs spécialisés ou des réseaux bancaires ont beaucoup gagné en efficacité influant vraisemblablement sur le volume croissant des remises migratoires (ou envoi d'argent par les immigrés dans leur pays d'origine).

TABLEAU 2

Stocks d'étrangers par groupe de pays de l'Union

	Total	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie	Autres	Tot. Méd.
Espagne	1 977	27	387				414
France	3 263	478	504	154	208		1 344
Italie	2 228	20	231	51	20	31	353
Grèce	347				8	10	18
Total Méd.	7 815	525	1 122	205	236	41	2 129
Union hors Méd.	14 100	28	290		2 057		2375
Total général	21 915	553	1 412	205	2 293	41	4 504

En milliers

Source : OCDE

TABLEAU 3

Population étrangère issue des pays membres de l'Union, et issue du Sud et de l'Est de la Méditerranée en 2004

	Total des étrangers	venant de l'UE	venant des pays méd.	Venant des pays méd./venant de hors UE
Allemagne	6 740 000	1 920 000	1 860 000	39 %
Belgique	870 000	570 000	130 000	43 %
Espagne	1 980 000	380 000	420 000	28 %
France	3 260 000	1 070 000	1 340 000	61 %
Italie	2 230 000	200 000	330 000	16 %
Pays-Bas	700 000	220 000	200 000	42 %
Royaume Uni	2 860 000	900 000	30 000	2 %
Total	18 640 000	5 260 000	4 310 000	32 %
Total UE	21 900 000		4 500 000	

Source : OCDE

Le poids des immigrés installés

LA FAIBLESSE DE LA PROPORTION d'entrées en provenance de l'Est et du Sud de la Méditerranée dans les pays de l'Union européenne (9 % du total des entrées) et même dans les quatre pays méditerranéens de l'Union (15 %) masque des stocks plus élevés et une importance plus grande des origines en question, du fait de l'ancienneté des flux. On peut ainsi construire à partir des chiffres de l'OCDE un tableau des stocks d'étrangers en 2004 (TABLEAU 2) analogue au tableau de répartition des entrées selon l'origine et la destination. On voit que les originaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée représentent 41 % des étrangers en France, 17 % des étrangers dans les trois autres pays méditerranéens de l'Union et 17 % aussi dans les pays non méditerranéens de l'Union, soit trois fois plus que leur flux actuel.

Au total, les immigrés du Sud et de l'Est de la Méditerranée représentent 9,2 % de l'ensemble des étrangers présents dans tous les pays de l'Union, soit approximativement une proportion double de celle de leurs entrées. Mais il faut prendre garde au fait que sont comptés comme étrangers dans les pays de l'Union les nationaux des autres États de l'Union, par exemple les Portugais en France. Si on les retire du comptage, c'est-à-dire si l'on rapporte les étrangers ve-

nant des pays méditerranéens du Sud et de l'Est au total des étrangers venus de pays hors de l'Union et résidant dans l'Union, on aboutit à un pourcentage total de 32 %. Le TABLEAU 3 donne les effectifs d'étrangers dans les principaux pays de l'Union selon qu'ils viennent de l'Union, des pays du Sud et de l'Est méditerranéens ou d'autres pays. Une approximation assez grossière mais très simple serait : un étranger sur quatre vient d'un pays de l'Union, un sur quatre d'un pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et les deux autres d'ailleurs.

Le tableau fait ressortir la grande hétérogénéité des pays tant pour la proportion d'originaires des pays Sud et Est méditerranéens que pour ceux originaires de l'Union même. C'est la conséquence de flux migratoires importants entre pays européens durant les années 1950 et 1960 (Grecs, Italiens, Espagnols et Portugais) et aussi de la dimension des pays. La Belgique et les Pays-Bas ont une plus forte proportion de ressortissants d'autres pays de l'Union car tout leur petit territoire est voisin de grands pays.

Les stocks de population en provenance du Sud et de l'Est méditerranéen ne reflètent qu'imparfaitement les relations entre ces pays et l'Union européenne car au fil du temps nombre d'immigrés ont demandé la naturalisation et aussi parce que l'on ne tient pas compte des générations issues de l'immigration (plus de 700 000 jeunes de moins de 14 ans en France par exemple). L'impact des naturalisations est tel qu'il contribue à la diminution du nombre d'étrangers dans certains pays car les naturalisations l'emportent sur le solde des entrées et des sorties. Dans le cas qui nous occupe, celui des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, les naturalisations peuvent même l'emporter sur les entrées. Le TABLEAU 4 (page 18) le montre, en comparant pour les deux principaux pays émetteurs, les naturalisations et les entrées en 2004 par pays d'accueil. A l'exception de l'Espagne et de l'Italie, on constate que les naturalisations équilibrent les entrées actuellement (en 2004).

3 L'immigration en Europe

AU SUJET DES PRÉVISIONS DES NATIONS UNIES, on a remarqué que les émigrations devaient égaler les immigrations à l'échelle du monde. La mise en cohérence des entrées et des sorties est le pont aux ânes des études de l'immigration. D'abord, nationalité étrangère et immigration ne se confondent pas. Comme on vient de le voir, certains immigrés acquièrent la nationalité de leur pays de résidence, et inversement, certaines personnes nées sur le territoire où elles résident n'en possèdent pas la nationalité. Ainsi, le dernier recensement français (en 1999) aboutit aux catégories et effectifs suivants de la population présente :

Français nés à l'étranger 3 020 000 (dont nés français : 1 550 000)

Étrangers nés à l'étranger 2 760 000

Étrangers nés en France.....500 000

Selon que l'on parle d'étrangers ou d'immigrés, on comptera respectivement 3 200 000 personnes ou 6 280 000 personnes. Un compte détaillé des *immigrés* et non plus des étrangers figure sur le **TABLEAU 5** (page 19).

On voit que les effectifs sont plus élevés que dans le **TABLEAU 4** de 30 % en moyenne. Comme on pouvait s'y attendre, le décalage est plus fort en France, pays d'immigration ancienne où la naturalisation est plus fréquente. Avons-nous pour autant une image plus correcte de l'immigration en Europe ? Non, car tous les émigrés ne sont pas comptés dans ce tableau. La méthode qui consiste à les estimer par addition des immigrés comptés par les instituts statistiques des pays d'accueil comporte les quatre limites suivantes :

- les migrants ne se trouvent pas tous dans des pays qui publient des statistiques d'immigration. En estimant les émigrés d'un pays d'origine donné par addition des personnes originaires de ce pays telles que recensées dans leurs pays d'accueil, on manque tous les immigrés qui se trouvent dans des pays qui ne fournissent pas les statistiques nécessaires. Par exemple, en reconstituant l'émigration de pays comme l'Égypte, le Liban, la Jordanie ou la Syrie, on manquera tous ceux de leurs émigrés qui se trouvent dans les pays arabes du Golfe ou en Libye, c'est-à-dire la majorité. C'est l'une des limites de la base Sopemi pour étudier l'émigration, que de ne couvrir que les pays de l'OCDE ;

- hormis les registres de population (un système d'enregistrement permanent dont peu de pays sont équipés), les dispositifs habituels d'enregistrement sont mal adaptés à la saisie des migrations de court terme, alors même que ce type de migration

semble constituer une forme de mobilité de plus en plus fréquente : les recensements de population (source du calcul des stocks) manquent tous les migrants entrés et repartis entre deux recensements successifs, et les registres d'entrée et de sortie aux frontières manquent tous les migrants de court terme entrés comme visiteurs ;

- les pays ne fournissent pas tous des données de même nature sur leurs immigrés : pour certains il s'agit bien des personnes nées à l'étranger (avec une condition supplémentaire dans le cas français : nées étrangères à l'étranger), mais pour d'autres il s'agit des personnes de nationalité étrangère, dont la statistique exclut donc les immigrés naturalisés. En outre, les pays comptent rarement leurs nationaux de naissance nés à l'étranger, considérant qu'il s'agit d'une expatriation temporaire et non d'une migration ;

- la plupart des sources des pays de résidence sont inadaptées à l'observation des immigrés en situation irrégulière, pour la simple raison que ceux-ci cherchent à échapper au contrôle des pays d'accueil. Cependant, la situation est très différente selon le pays d'accueil car des formes inter-

TABLEAU 4

Naturalisation des Marocains et des Turcs dans les principaux pays de l'Union en 2004

	Marocains		Turcs	
	Naturalisations	Entrées	Naturalisations	Entrées
Allemagne	3 800	< 8 000	44 500	42 600
Belgique	8 700	8 000	4 500	3 200
Danemark	200	< 1 000	700	< 400
Espagne	6 800	58 800	–	–
France	32 900	21 700	9 400	9 000
Pays-Bas	7 100	4 500	3 740	4 100
Italie	1 100	24 600	–	–
Suède	–	–	1 300	1 100
Suisse	–	–	3 600	2 400
Autriche	–	–	13 000	7 800

TABLEAU 5

Stocks de migrants originaires des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, dans les États membres de l'UE et quelques autres pays selon les statistiques des pays d'accueil Données les plus récentes*

	Déf**	Algérie	Égypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	Palestine	Syrie	Tunisie	Turquie	Total
Allemagne	B	17 308	14 477	10 219	10 435	47 827	79 838		28 679	24 243	1 912 169	2 145 195
Autriche	B	330	4 721	1 201	291	382	515	118	583	1 194	127 226	136 561
Belgique	B	7 221	793	1 609		1 045	83 631		815	3 263	42 562	140 939
Chypre	A	19	2 609	193	222	1 386	33	182	1 638	19	308	6 609
Danemark	B	456	637	749	652	5 361	3 226	0	1 037	508	30 450	43 076
Espagne	B	46 278	2 501	1 818	1297	1 442	511 294		2 579	1 566	1 483	570 258
Estonie	B	1	1	16		1	1				6	26
Finlande	B	225	210	306	132	95	613	10	134	183	2287	4195
France	C	685 558	15 974	5 565	933	33 278	725 782	468	10 826	260 622	258 817	1 997 823
Grèce	B	267	7 448	348	672	1 277	526		5 552	231	7 881	24 202
Hongrie	B	216	178	516	131	90	23		487	23	450	2 114
Irlande												0
Italie	B	20 202	58 879	2 195	2 652	3 317	319 537	231	3 120	83 564	12 359	506 056
Lettonie	A	8	8	29	9	88	6		16		17	181
Lituanie	B	2	3	103	14	119					27	268
Luxembourg	B	103	27	43	2	36	252	1	1	138	207	810
Malte												0
Pays-Bas	A	3 888	11 131	4 903	816	2 833	168 504		6 620	4126	195 711	398 532
Pologne												0
Portugal	B	135	115	120	88	187	778	11	81	54	122	1 691
Rép.Tchèque	B	366	130	266	134	191	105	72	315	196	326	2 101
Royaume-U.	A	10 672	24 705	11 899	3105	10 454	12 351	2 490	4 167	3 070	54 088	137 001
Slovaquie												0
Slovénie	B										259	259
Suède	B	531	662	637	594	2 238	1 475		4 801	871	12 404	24 213
UE		793 786	145 209	42 735	22 179	111 647	1 908 490	3 583	71 451	383 871	2 659 159	6 142 110
Algérie	B		5 943		1496	391	18 661	3 791	723	8 389	31	39 425
Israël	A	10 800	20 800			3 500	160 800		8 700	29 900		234 500
Jordanie	B	205	124 566	6		2 818	370	92131	31 805	208	912	253 021
Maroc	B	14 392	780	20	401	560		392	1 054	1 860	230	19 689
Palestine	B			422 000†								0
Tunisie	B	9 612	672				6363	652	416			17 715
Turquie	B			1 947				506	835			3 288
Sud & Est Médit.		35 009	152 761	423 973	1 897	7 269	186 194	97 472	43 533	40 357	1 173	989 638
Afrique sud	C	19	42	29	14	12	55		2	4	17	194
Arménie	A					90			246			336
Australie	A		33 370	6 630	2 390	71 310		2 660	6 730		29 820	152 910
Canada	A	19 095	35 975	15 995	4 880	67 230	24 640	5 455	15 680	4 780	16 400	210 130
États-Unis	A	10 880	113 395	109 720	46 795	105 910	34 680		54 560	6 330	78 380	560 650
Iran	B										741	741
Island	B	9	9	7	9	4	63		10	10	32	153
Japon	B	98	754	361	89	42	195		98	128	915	2 680
N. Zélande	A			1 179	546							1 725
Norvège	B	424	210	252	96	290	1 329		354	274	3 524	6 753
Roumanie	A					1 027			7 412		2 873	11 312
Suisse	B	3 127	1369	1 124	288	1 982	1 982	122	671	4 876	77 671	93 212
Sous total non UE, non Méd.		33 652	185 124	135 297	55 107	247 897	62 944	8 237	85 763	16 402	210 373	1 040 796
Total		862 447	483 094	602 005	79 183	366 813	2 157 628	109 292	200 747	440 630	2 870 705	8 172 544

* Ce tableau ne contient que les pays d'accueil qui fournissent une statistique des immigrés par pays d'origine. Les pays arabes du Golfe et la Libye n'y figurent donc pas.

** Définition : les immigrés sont définis comme nés à l'étranger [A] ; de nationalité étrangère [B] ; par combinaison des deux critères [C]

Sources : voir Tableau 2, Annexe, dans Fargues, Ph. (Ed) Mediterranean Migration Report 2005, Carim, European University Institute, Florence 2005, pp. 374-5, sauf pour Espagne, Italie et Pays-Bas (mise à jour au 1/1/2006).

LA PLUPART DES SOURCES
DES PAYS DE RÉSIDENCE
SONT INADAPTÉES
À L'OBSERVATION DES
IMMIGRÉS EN SITUATION
IRRÉGULIÈRE

médiatiques de reconnaissance existent. Par exemple, en Espagne, les migrants non déclarés peuvent être reconnus par la commune où ils vivent, mais non par l'État. On admet que le nombre de sans-papiers est plus élevé dans les pays d'immigration récente (Grèce, Italie, Portugal, Espagne) qui ont d'ailleurs procédé aux plus vastes régularisations récentes et relativement faible dans les pays d'immigration plus ancienne comme la France et l'Allemagne (le cas de l'Angleterre est différent). En France des indices concordants conduisent à estimer que le nombre des sans-papiers est compris entre 150 000 et 300 000⁽⁴⁾. Les demandes déposées lors des deux régularisations de 1982 et 1997 ont été respectivement de 180 000 et 150 000. 120 000 personnes sont enregistrées à l'AME (Aide médicale des étrangers), destinée aux personnes non-résidentes. Enfin, les dispositifs de régularisation après une longue durée (alinéa 2, 3 et 8 de l'article 12 de l'ordonnance de 1945) sont demandés par environ 6 000 personnes par an et le bénéfice des *liens personnels et familiaux* (alinéa 7) par 11 000 personnes, soit au maximum 17 000 régularisations de longue durée qui signifient, en régime permanent, un stock de 170 000 personnes.

4 Émigration : un recensement difficile

JUSQU'À PRÉSENT, NOUS AVONS ADOPTÉ LE POINT DE VUE des pays d'immigration, donc des pays européens. Mais les immigrés d'Europe sont des émigrés du Sud ou de l'Est de la Méditerranée. Il est possible de compter les départs par l'intermédiaire des consulats des pays d'origine. Les registres consulaires offrent une source alternative pour estimer l'émigration. C'est une source imparfaite, car l'enregistrement et la radiation sont généralement volontaires, si bien que les migrants ne sont tous pas comptés tandis que certains le sont encore même une fois qu'ils sont repartis. Mais les registres consulaires présentent l'avantage d'échapper à la plupart des insuffisances des sources nationales des pays d'accueil :

- ils couvrent tous les pays où des représentations consulaires existent (souvent presque tous les pays du monde), avec une géographie (celle des consulats généraux, ordinaires, honoraires, etc.) qui épouse de près celle des communautés expatriées dans ces pays ;
- ils sont ouverts aux personnes en séjour de courte durée ;
- ils utilisent une même définition de l'émigré généralement fondée sur la nationalité ;
- ils sont susceptibles de couvrir les migrants en situation irrégulière, car beaucoup d'entre eux recherchent la protection de leur consulat pour faire face aux risques et à la vulnérabilité qu'implique la clandestinité.

Ces deux sources, les recensements nationaux des pays d'accueil et les registres consulaires des pays d'origine, donnent des estimations très différentes de l'émigration originaire du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Il n'y a que sept pays d'origine pour lesquels on puisse faire la comparaison (TABLEAU 6, page 21) les autres (Jordanie, Liban, Libye, Israël) ne fournissant pas les statistiques nécessaires. Pour ces sept pays, les consulats donnent un chiffre d'émigrés en Europe supérieur de 41 % à celui des instituts statistiques des pays d'accueil.

La différence des sources n'est toutefois pas la seule explication. L'interprétation de la notion de migrant en est une autre. En effet, alors que les statisticiens de l'ONU recommandent une définition universelle du migrant comme tout résident né à l'étranger, beaucoup de pays fournissent des statistiques par nationalité plutôt que par pays de naissance. Or la nationalité (actuelle, de naissance, des parents, etc.) est un concept juridique non universel. Chaque pays en a sa propre définition, au regard de laquelle il détermine qui est citoyen et qui est étranger.

**CHAQUE PAYS A
SA PROPRE DÉFINITION
DE LA NATIONALITÉ,
AU REGARD DE LAQUELLE
IL DÉTERMINE
QUI EST CITOYEN ET
QUI EST ÉTRANGER**

TABEAU 6

**Comparaison entre les stocks
de migrants comptés par leur pays
d'accueil (UE25) et leur pays d'origine**

Données les plus récentes (2000-2005)

	Nombre de migrants		Diffé- rence
	Selon les recensements des pays d'accueil (UE25)	Selon les consulats des pays d'origine (ANMO)	
Algérie 1995	794	992	25 %
Égypte 2002	145	495	241 %
Liban 2001	112	157	41 %
Maroc 2005	1 908	2 719	42 %
Palestine 2002	4	295	8 135 %
Turquie 2004	2 659	3 033	14 %
Tunisie 2005	384	779	103 %
Total	6 006	8 470	41 %

Si l'on pose aux autorités marocaines et aux autorités néerlandaises la même question, « *Combien de citoyens marocains y a-t-il aux Pays-Bas ?* » et si on leur donne les mêmes statistiques pour y répondre, on obtiendra deux réponses car la notion de citoyen marocain aux Pays-Bas n'est pas entendue de la même façon par les deux. Les statistiques sont celles du registre néerlandais de population qui donne la répartition suivante de la population d'origine marocaine aux Pays-Bas au 1^{er} janvier 2006⁽⁵⁾ :

Citoyens marocains	86 229
Migrants de première génération d'origine marocaine.....	168 504
Migrants de deuxième génération d'origine marocaine.....	154 735
dont deux parents nés au Maroc	137 155
dont un seul parent né au Maroc	17 580

Les autorités néerlandaises compteront comme citoyens marocains ceux qui n'ont pas la nationalité néerlandaise, soit 86 229 personnes. Les autorités marocaines compteront tous ceux qui ont un passeport marocain ou qui peuvent en réclamer un en application de la loi marocaine, qu'ils aient ou non par ailleurs la nationalité néerlandaise, c'est-à-dire tous les migrants de première génération et tous ceux de deuxième génération dont le père est marocain : au total un nombre compris entre 305 659 [168 504 + 137 155] et 323 239 [168 504 + 154 735]. Pour les Marocains, il y a donc 3,6 fois plus de Marocains aux Pays-Bas que pour les Néerlandais. S'agit-il de deux chiffres extrêmes, entre lesquels la vérité devrait se situer ? Non, c'est la vérité qui n'est pas unique et les deux chiffres sont aussi vrais l'un que l'autre (aux erreurs de comptage près), mais ils expriment simplement deux points de vue différents.

Du **TABEAU 6** il ressort qu'au total, les instituts statistiques européens (UE25) dénombrent 6,006 millions d'immigrés là où les consulats des pays concernés en enregistrent 8,470 millions, soit 2,464 millions de plus. Ce dernier effectif mêle des doubles nationaux, migrants ou non, des migrants de courte durée non recensés, des migrants qui sont repartis sans être radiés des listes de leurs consulats, et des migrants en situation illégale.

La différence la moins importante est enregistrée pour les Turcs (14 %) et pour les Algériens (25 %). La ressemblance des chiffres cache cependant une opposition des situations. Dans le cas des Turcs, cela provient de ce que les doubles nationaux sont encore peu nombreux parmi les émigrés de première, seconde, voire troisième génération. En effet, la très grande majorité des Turcs émigrés se trouvent en Allemagne, un pays où jusqu'à la réforme de la loi de la nationalité en 1999, le droit du sang prévalait très largement sur le droit du sol, si bien que la naturalisation était exceptionnelle même parmi les enfants nés en Allemagne de parents turcs immigrés. En Allemagne, où la statistique définit les immigrés par la nationalité étrangère, les enfants nés en Allemagne d'immigrés turcs figurent donc dans la statistique des populations immigrées. Etant étrangers, ils sont par ailleurs inscrits au consulat de Turquie, d'où la faible différence des chiffres : pour les deux systèmes d'enregistrement, ils sont turcs. Dans le cas de l'Algérie, c'est la raison opposée qui joue. Parce que la grande majorité des Algériens émigrés se trouvent en France, où beaucoup d'entre eux et presque tous leurs enfants nés en France ont la nationalité française, la similitude des chiffres reflète plutôt le fait que les Français d'origine algérienne n'ont pas fait de démarche pour s'inscrire auprès des consulats d'Algérie et demander les documents de nationalité algérienne auxquels la constitution algérienne leur donne droit. Pour les deux systèmes, ils sont donc français.

La différence entre les chiffres des recensements et des enregistrements consulaires est maximale pour les Égyptiens (241 %), dont l'immigration en Europe est récente et consiste souvent en séjours de court terme

(5) Statistics Netherlands, Voorburg/Heerlen, Statline consulté le 30.10.2006.
<http://statline.cbs.nl/StatWeb/start.asp?lp=Search/Search>

LES MIGRANTS DE
PREMIÈRE GÉNÉRATION
SE RÉPARTISSENT ENTRE
45 % EN EUROPE,
45 % DANS LES PAYS
ARABES PRODUCTEURS
DE PÉTROLE ET 10 %
DANS LE RESTE DU MONDE

ou de navette entre l'Égypte et l'Europe, qui échappent facilement aux statistiques des pays d'accueil. Par exemple, le recensement français de 1999 comptait 15 974 immigrés égyptiens, tandis que le ministère égyptien des Affaires étrangères fait état de 50 000 inscrits dans son consulat de Paris et de 20 000 dans celui de Marseille. Le même écart se retrouve en Italie, où l'Institut national de la statistique (Istat) donne une estimation de 58 879 Égyptiens au 01/01/2006 alors que les consulats égyptiens auraient 60 000 inscrits à Rome et 150 000 à Milan. Quoique les chiffres égyptiens, très arrondis, soient de toute évidence des approximations, l'écart est trop grand pour ne pas refléter en partie une population réelle, couverte par un système d'enregistrement mais non par l'autre. On peut supposer que cet écart donne un ordre de grandeur de la migration circulaire de court terme entre l'Égypte et l'Italie.

La Tunisie présente également une différence importante entre les deux chiffres (+103%). En France, le recensement de 1999 ne comptait que 260 262 Tunisiens, soit environ la moitié du nombre d'inscrits consulaires (493 000 en 2003, 511 200 en 2004 et 535 600 en 2005). Y aurait-il parmi les personnes d'origine tunisienne en France – une population ancienne qui compte de nombreux citoyens français – une tendance plus marquée que parmi celles d'origine algérienne à s'inscrire sur les registres consulaires de leur pays d'origine ? S'agit-il plutôt d'une reprise de l'émigration tunisienne sous une forme qui échappe à la statistique française, par exemple la navette ? L'Italie, où l'immigration tunisienne est beaucoup plus récente et la double nationalité encore rare, présente un écart comparable, ce qui fait pencher pour la deuxième hypothèse : les inscrits dans les consulats tunisiens (101 000 en 2003 ; 113 800 en 2005) sont de 40 % à 60 % plus nombreux que les statistiques italiennes – celles des permis de séjour (de 41 137 en 1999 à 62 651 en 2004) et celles des registres communaux (68 630 au 31/12/2003 ; 83 564 au 31/12/2005) – et toutes les séries sont en augmentation rapide (par an en moyenne : +6 % pour les enregistrements consulaires, +8 % pour les permis de séjours, +10 % pour les statistiques communales).

Plus encore que les écarts entre sources, la principale faiblesse d'une estimation de l'émigration des pays de la rive sud et est de la Méditerranée par agrégation des statistiques des pays d'accueil, provient du silence de quelques pays majeurs de destination. En fait, il s'agit des pays arabes producteurs de pétrole (Arabie Saoudite, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar, Oman et Libye principalement) dont la statistique démographique ne donne pratiquement rien sur les immigrés – pas même leur total en Libye – comme s'il s'agissait de taire la contribution essentielle que ceux-ci apportent à des économies où ils forment entre 1/3 (Arabie Saoudite) et 9/10^e (Émirats arabes unis) de la force de travail. Leur silence est cohérent avec les politiques d'indigénisation de la main-d'œuvre que tous ces pays pratiquent car, faute de statistiques, il permet de fermer les yeux sur le peu de succès que ces politiques rencontrent dans la réalité (voir plus loin).

Le **TABLEAU 7**, qui regroupe les sept pays d'origine pour lesquels des données sont disponibles, fournit un nombre agrégé de 16,8 millions d'émigrés originaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée qui se répartissent entre 51 % en Europe, 40 % dans les pays arabes et 9 % dans le reste du monde. Pour interpréter ces chiffres, il convient de garder à l'esprit les deux éléments suivants.

Le **TABLEAU 7**, qui regroupe les sept pays d'origine pour lesquels des données sont disponibles, fournit un nombre agrégé de 16,8 millions d'émigrés originaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée qui se répartissent entre 51 % en Europe, 40 % dans les pays arabes et 9 % dans le reste du monde. Pour interpréter ces chiffres, il convient de garder à l'esprit les deux éléments suivants.

TABLEAU 7

Migrants originaires de sept pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée selon la région de destination

Statistiques des pays d'origine

	Type	Pays d'accueil			Total
		Europe	Pays arabes	autres	
	A	991 796	66 398	14 052	1 072 246
Égypte 2000	B	436 000	1 912 729	388 000	2 736 729
Liban 2001	B	157 030	123 966	325 604	606 600
Maroc 2005	A	2 718 711	213 034	255 646	3 187 391
Tunisie 2005	A	779 200	128 900	25 800	933 900
Turquie 2004	B	3 033 000	108 000	379 000	3 520 000
Sous-total		8 115 737	2 553 027		12 056 866
Palestine 2002	C	295 075	4 180 673	231 723	4 707 471
Total		8 410 812	6 733 700	1 619 825	16 764 337

A : registres consulaires ; B : enquêtes sur les émigrés ;
C : estimation du Bureau palestinien du recensement

TABLEAU 8

Bilan de la population étrangère de l'Allemagne en 2002

Entrées	658 000
Sorties	- 505 000
Naturalisations	- 155 000
Naissances moins décès	27 000
Variation totale	25 000

TABLEAU 9

Bilans de deux populations étrangères, l'une de migration récente, l'autre de migration ancienne en Suède et en Suisse

	Suède		Suisse	
	Irakiens	Finlandais	Serbes	Italiens
Entrées	7 400	3 300	7 600	6 000
Sorties	-200	-2 800	-1 500	-6 000
(solde migratoire)	7 200	500	6 100	0
naturalisations	-4 200	-1 600	-5 800	-6 600
Naissances - décès	900	-300	1100	900
Variation totale	4 000	-800	1 400	-5 700
Effectif en 2002	40 000	96 300	198 000	308 000

• Les chiffres relatifs à la Palestine, publiés par le Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), concernent l'ensemble des personnes ayant le statut de réfugié palestinien, parmi lesquelles les migrants proprement dits (ceux qui sont nés dans le territoire de l'actuel Israël, c'est-à-dire avant 1948) ne représentent que 7 % du total, les 93 % restants étant des descendants de migrants. Par ailleurs, le PCBS ne donne pas ses sources. On sait seulement qu'il ne peut pas s'agir d'enregistrements consulaires, car l'Autorité Palestinienne n'a pas de consulats.

• Les pays manquants au **TABLEAU 7** (page 22) – Libye, Jordanie, Syrie et Israël – n'ont pas une répartition de leurs émigrés semblable à celle des sept pays couverts : la Libye n'a pratiquement pas d'émigrés ; la Jordanie et la Syrie ont très vraisemblablement une émigration de type égyptien, majoritairement destinée au Golfe ; quant à Israël, la grande majorité de ses émigrés se trouve aux États-Unis.

De tout ce qui précède, on peut tirer un ordre de grandeur très grossier de l'émigration originaire des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée : entre 12 et 15 millions de migrants de première génération (stock), qui se répartiraient entre environ 45 % en Europe, 45 % dans les pays arabes producteurs de pétrole et 10 % dans le reste du monde.

5 Méconnaissance des sorties

LE NOEUD DES DIFFICULTÉS DE COMPTAGE qui viennent d'être constatées tient à la méconnaissance des sorties dont le nombre exact permettrait seul de mettre en évidence l'augmentation de la circulation, donc de la mobilité. Implicitement, les pays qui comptent seulement les entrées, notamment ceux qui ne disposent pas de registres de population, supposent que l'immigration est à titre définitif. La France qualifie d'ailleurs les entrées qu'elle comptabilise d'entrées à caractère *permanent*. C'est ici qu'il y a possibilité de réconcilier les deux points de vue sur la migration : il y a une forte augmentation de la mobilité, conséquence de la mondialisation, du développement des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et de la baisse des coûts de transport. Il y a donc augmentation des entrées, mais il n'en résulte pas pour autant une hausse de l'installation de longue durée. Pour mieux cerner cette question, il faut chercher à évaluer les sorties. Cela est possible directement dans les pays disposant de registres de population, comme c'est le cas de l'Allemagne dont le bilan figure sur le **TABLEAU 8**.

Le solde des échanges migratoires de l'Allemagne représente moins du quart des entrées. Il faut veiller à ne pas comparer le chiffre des entrées en Allemagne avec celui des entrées en France car le premier repose sur un inventaire trimestriel des registres de population et le second sur un décompte annuel des nouvelles autorisations de séjour d'au moins un an. Nous allons nous pencher plus loin sur cette question de temporalité qui fait toute la difficulté de la saisie des migrations. Le **TABLEAU 9** donne d'autres exemples de décompte des entrées et sorties dans deux pays disposant aussi de registres de population, la Suède et la Suisse. On a comparé deux nationalités de migrants dans chaque cas pour montrer la différence entre une immigration récente dans laquelle les entrées l'emportent largement sur les sorties (Irakiens et Serbes) et une immigration ancienne où le bilan est équilibré (Italiens et Finlandais), voire légèrement en faveur des retours.

Dans le cas des migrations les plus anciennes, bien que les entrées et les sorties soient du même ordre de grandeur, ce sont les naturalisations qui réduisent la population étrangère (décroissance de 2 % pour les Italiens

TABLEAU 10

Nombre de sorties d'étrangers entre les deux recensements de 1990 et 1999

Estimation à partir des nombres de décès, naissances, entrées et naturalisations entre les deux dates

Effectif en 1990	3 597 000
Naturalisations	- 869 000
Décès	- 189 000
Naissances	315 000
Entrées	751 000
Bilan attendu en 1999	3 605 000
Effectif observé en 1999	3 259 000
Différence = sorties	- 346 000

TABLEAU 11

Évolution du nombre de Français résidents dans quelques pays d'Europe

	1993	2002
Allemagne	94 000	112 000
Belgique	97 000	113 000
Espagne	25 500	47 000
Luxembourg	14 300	21 600
Pays-Bas	10 000	14 500
Portugal	4 000	8 400
Grande-Bretagne	41 000	109 000
Suisse	51 700	63 200
Total	340 500	479 700

(6) «Les entrées d'étrangers en France: évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997», *Population*, 55(3), 2000, p.567-620.

(7) À peu de choses près (décès des naturalisés à défalquer).

en Suisse, de 1 % pour les Finlandais en Suède). En France, faute de registres de population, la connaissance du solde n'est possible qu'entre deux recensements par comparaison des deux populations totales en défalquant le surplus des naissances sur les décès. Le résultat a de quoi surprendre :

Population au 1 ^{er} janvier 1990	56 576 000
Naissances du 1/1/1990 au 1/1/1999	6 600 000
Décès du 1/1/1990 au 1/1/1999	4 760 000
Population attendue au 1/1/1999	58 436 000
Population observée au 1/1/1999	58 496 000
Excédent migratoire	60 000

Surprise de ce faible accroissement migratoire (60 000 personnes en neuf ans soit 6 700 personnes par an), l'INSEE a considéré que le recensement de 1999 contenait 480 000 omissions supplémentaires par rapport à celui de 1990. Nous laissons aux statisticiens officiels la charge de leur preuve. Le résultat a été de remonter le solde migratoire à 480 + 60 = 540 000 personnes par an. En comparaison, on a compté 751 000 entrées d'étrangers à titre permanent au cours de ces sept années.

6 Immigration étrangère en France et émigration française : état des lieux

LA DIFFICULTÉ À INTERPRÉTER LES CHIFFRES FRANÇAIS comme ceux de tout pays qui ne dispose pas de registre de population vient de la distinction entre Français et étrangers. On ne compte ni les sorties ni les retours de Français puisqu'ils n'ont pas besoin de demander un titre de séjour. Dès lors, le solde de 60 000 personnes entre 1990 et 1999, ou de 540 000 personnes si l'on adopte les omissions de l'INSEE, est un solde des Français et des étrangers. Il n'est donc pas directement comparable aux entrées d'étrangers comptabilisés par le ministère de l'intérieur et l'Office des migrations internationales (OMI). Pour contourner la difficulté, on peut tenter un bilan de la population étrangère seule entre 1990 et 1999 en estimant les naissances et décès d'étrangers et en tenant compte des naturalisations (TABLEAU 10), sur le modèle de ce qui a été montré pour l'Allemagne, la Suède et la Suisse sur les TABLEAU 8 et TABLEAU 9 (page 23).

Les sorties représentent donc près de la moitié des entrées. Ce décompte est approximatif car il ne prend pas en considération les entrées et sorties d'étudiants, ces derniers n'étant pas comptabilisés dans les entrées à caractère permanent. Comme le turn over des étudiants est plus rapide (selon les calculs de Xavier Thierry⁽⁶⁾, seuls 42 % restent plus d'un an), entrées et sorties seraient nettement accrues s'ils étaient intégrés dans les statistiques. Quoiqu'il en soit, même sans tenir compte des étudiants, on voit que ce mouvement d'entrées et sorties intensifie les liens entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Si l'on admet que les enfants et les naturalisés gardent un lien avec leur pays d'origine, le nombre de ceux qui maintiennent des liens a augmenté de 1 400 000 (869 + 315 - 189 + 751 - 346 en milliers sur le TABLEAU 10) entre 1990 et 1999⁽⁷⁾. La mobilité tend donc à renforcer les liens entre pays émetteur et récepteur quelque soit le bilan en terme de nombre brut d'étrangers. En toute rigueur, il faudrait aussi tenir compte de l'usure des liens avec le temps, mais nous avons dit qu'elle n'était plus aussi rapide qu'auparavant en raison des nouveaux moyens de communication.

La ventilation des sorties par nationalité peut être effectuée, mais elle demande des hypothèses plus fragiles. Elle montre que les Algériens repartent en plus grand nombre qu'ils n'entrent (notamment parce qu'ils atteignent l'âge de la retraite), que les Marocains et les Turcs sont deux fois plus nombreux à entrer qu'à sortir et les Africains quatre fois plus. En Allemagne où l'émigration turque est plus ancienne, le nombre des sorties se

TABLEAU 12

Répartition proportionnelle de la population active immigrée originaire du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans certains pays d'accueil selon la profession

	France	Allemagne	Espagne	États-Unis	Canada	Roy.-Uni	Total
Membres de l'exécutif et des corps législatifs	3,2 %	3,9 %	8,2 %	16,8 %	18,7 %	28,5 %	7,2 %
Professions intellectuelles et scientifiques	3,8 %	0,9 %	0,5 %	14,4 %	21,8 %	18,3 %	5,6 %
Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques	11,7 %	5,9 %	2,8 %	14,4 %	10,8 %	16,0 %	9,8 %
Employés de type administratif	12,7 %	5,8 %	7,1 %	11,1 %	9,5 %	1,2 %	9,5 %
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	17,9 %	11,0 %	17,1 %	26,7 %	22,4 %	8,3 %	17,0 %
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	0,4 %	1,2 %	24,4 %	0,1 %	6,0 %	0,7 %	2,4 %
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	27,4 %	27,0 %	26,8 %	5,7 %	5,0 %	5,9 %	22,4 %
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	2,9 %	20,8 %	12,5 %	10,7 %	4,8 %	7,9 %	10,3 %
Ouvriers et employés non qualifiés	20,0 %	23,5 %	0,2 %	-	1,1 %	13,3 %	15,8 %
Forces armées	-	-	0,5 %	-	-	-	-
Totaux (100 %)							

Source : Fargues, Ph. (Ed) Mediterranean Migration Report 2005, CARIM, European University Institute, Florence 2005

rapproche de celui des entrées (36 000 contre 58 100 en 2002) comme on l'a remarqué pour les Italiens de Suisse et les Finlandais de Suède.

Nous pouvons maintenant effectuer le bilan de la population française en France puisque on connaît le bilan de la population étrangère et le bilan total. Il se formule ainsi:

Nombre de Français au 1/1/1990	52 980
Décès de Français	4 570
Nombre attendu au 1/1/1999 en l'absence de migrations et de naturalisations.....	54 705
Nombre observé au 1/1/1999.....	55 237
Naturalisations	869
Nombre observé sans naturalisation	54 368

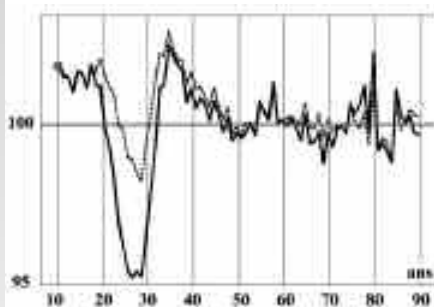
En comparant le nombre attendu et observé de ceux qui avaient la nationalité française en 1990, on voit qu'il manque 337 000 personnes. On doit donc en conclure que 40 000 Français émigrent chaque année ou plus exactement qu'il en part 40 000 de plus qu'il n'en rentre ou revient. Qui sont ces émigrants ? Il est difficile de le savoir directement, mais on peut comparer la population d'une même génération en 1990 et en 1999 et en déduire les migrations par défalcation des décès qu'a connus cette génération entre 1990 et 1999. Le résultat est reporté sur la **FIGURE 5**.

Le résultat est impressionnant. L'émigration française concerne essentiellement de jeunes hommes. Près de 5 % de certaines générations sont partis. Parmi ces départs, on compte des étrangers, mais sans doute assez peu car ce sont plutôt les âges auxquels ils commencent à arriver. Ces départs peuvent avoir deux origines : des jeunes diplômés français qui ont de meilleures opportunités d'emploi dans les grands pays développés, particulièrement Canada, États-Unis et Royaume-Uni, mais aussi de jeunes issus de l'immigration, mal traités en France qui trouvent à l'étranger l'intérêt de posséder la nationalité française – y compris dans le pays d'origine de leurs parents car le passeport leur permet de rentrer en Europe quand ils le souhaitent sans passer par les administrations tatillonnes qui délivrent des visas. Il est vraisemblable que la première catégorie, celle des jeunes diplômés est la plus importante car on en trouve trace dans les statistiques de l'OCDE dans les comptes des Français résidents dans les autres pays développés. On constate qu'en dix ans, de 1993 à 2002 (dernière année disponible), le nombre de Français résidents dans les grands pays européens a nettement augmenté (**TABLEAU 11**, page 24)

L'augmentation totale est de 40 %. Si la même augmentation vaut pour les autres pays étrangers, notamment ceux d'Amérique, les 1,3 million de Français établis à l'étranger vers 1973 auraient augmenté de 520 000 per-

FIGURE 5

Effectifs de chaque génération après avoir ajouté les décès entre 1990 et 1999 en proportion des effectifs en 1990



Le rapport indique donc la proportion de ceux qui sont restés en France et sont complémentaires de ceux qui sont partis : près de 5 % des hommes qui avaient de 18 à 21 ans en 1990.

TABLEAU 13A

Répartition de la population immigrée originaire du Sud et de l'Est de la Méditerranée selon le pays d'accueil et le niveau d'éducation*

	Primaire ou moins	Secondaire	Supérieure
Autriche	80,3 %	17,1 %	2,6 %
France	46,0 %	32,5 %	21,6 %
Espagne	29,2 %	70,0 %	0,8 %
Allemagne	24,3 %	73,0 %	2,7 %
Canada	22,8 %	26,9 %	50,3 %
États-Unis	17,7 %	21,0 %	61,3 %

TABLEAU 13B

Répartition de la population migrante d'origine algérienne selon le pays d'accueil et le niveau d'éducation*

	Primaire ou moins	Secondaire	Supérieure
Autriche	52,2 %	32,7 %	15,2 %
France	47,6 %	33,6 %	18,8 %
Espagne	20,4 %	78,5 %	1,2 %
USA	13,8 %	21,5 %	64,7 %
Canada	13,2 %	24,8 %	62,0 %

TABLEAU 13C

Répartition de la population migrante au Canada selon le pays d'origine et le niveau d'éducation*

	Primaire ou moins	Secondaire	Supérieure
Turquie	36,5 %	26,4 %	37,1 %
Liban	31,3 %	28,7 %	39,9 %
Syrie	29,6 %	24,4 %	46,1 %
Palestine	21,4 %	32,7 %	45,9 %
Jordanie	21,3 %	30,1 %	48,6 %
Maroc	17,2 %	30,7 %	52,1 %
Israël	16,8 %	30,3 %	52,9 %
Algérie	13,2 %	24,8 %	62,0 %
Tunisie	12,6 %	20,1 %	67,3 %
Égypte	10,7 %	21,1 %	68,2 %

* Population âgée de 15 ans et plus.

sonnes en l'espace de 9 ans, pratiquement le nombre des omissions que constate l'INSEE. Si ces jeunes diplômés français quittent la France, ils sont remplacés par des étrangers. Ces derniers ont-ils le même niveau de qualification ? Si l'on examine les immigrants en provenance du Sud et de l'Est de la Méditerranée, force est de répondre par la négative.

7 Une émigration peu qualifiée

LES STOCKS D'ÉMIGRÉS ORIGINAIRES DES PAYS DU SUD et de l'Est de la Méditerranée forment une population peu qualifiée en moyenne. Sur le **TABLEAU 12** (page 25), on voit que les quatre catégories les moins qualifiées de la classification internationale type des professions – personnel des services et vendeurs de magasin et de marché, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage, ouvriers et employés non qualifiés – regroupent les deux tiers des migrants originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, dans leurs principaux pays de destination d'Europe et d'Amérique du Nord, mais avec une forte variation d'un pays à l'autre :

Allemagne	84 %	Canada	39 %	Royaume-Uni	36 %
France	69 %	Espagne	81 %	États-Unis	43 %
				Ensemble	68 %

Cette faible qualification moyenne est en partie l'une des conséquences lointaines des premières migrations originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, dans les années 1960. Elles avaient apporté des manœuvres et des ouvriers, pour l'essentiel à l'Allemagne, la France, la Belgique et les Pays-Bas. Ce profil initial a contribué à déterminer celui des migrations des périodes suivantes vers ces pays, qu'il s'agisse du regroupement familial ou des migrations économiques, en vertu du rôle joué par les réseaux d'anciens migrants dans l'attraction de nouveaux migrants, ce que les Anglo-Saxons résument par l'expression *families and friends connection*.

Le profil relativement bas des qualifications des migrants n'est cependant pas seulement le résultat de l'histoire; il est aussi celui d'une demande spécifique des marchés du travail d'aujourd'hui et des politiques d'immigration que pratiquent les pays d'accueil. La comparaison de l'Espagne, d'un côté, et de l'Amérique du Nord et du Royaume-Uni, de l'autre, est très instructive. L'Espagne, où il y a une forte demande de main-d'œuvre étrangère dans la construction, l'agriculture et les services hôteliers, où l'emploi est souvent informel, et où l'immigration irrégulière éventuellement conclue par une régularisation après une période plus ou moins prolongée dans l'illégalité est une sorte de règle, appelle naturellement des migrants peu qualifiés. Les États-Unis ou le Canada, où les migrants sont sélectionnés selon des critères, entre autres d'éducation et de langue, et le Royaume-Uni, où il y a peu de migration économique en provenance d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient en dehors de l'installation sur place de ceux qui étaient arrivés comme étudiants, ont au contraire une proportion élevée de migrants dans les secteurs les plus qualifiés (membres de l'exécutif et des corps législatifs, professions intellectuelles et scientifiques). Autant que l'ancienneté de la migration – les courants les plus anciens sont les moins qualifiés – la politique migratoire des pays de destination et la situation de leur marché du travail paraissent donc expliquer le profil des migrants.

La répartition des immigrés par niveau d'éducation ne correspond pas entièrement à leur répartition par profession. L'Espagne a plus d'immigrés non qualifiés que la France si l'on regarde la profession (respectivement 81 % et 60 %), mais elle en a moins si l'on regarde le niveau d'éducation (respectivement 29,2 % et 46 % d'immigrés n'ayant qu'une éducation primaire ou inférieure : **TABLEAU 13A**). C'est la différence des

LES MIGRANTS D'UN MÊME
PAYS D'ORIGINE ONT
DES PROFILS ÉDUCATIFS
TRÈS DIFFÉRENTS SELON
LES PAYS DE DESTINATION

TABLEAU 14

Émigrés marocains :
les neuf premiers pays de destination, 1993-2005

	1993	1997	2002	2004	2005
France	678 917	722 000	1 024 766	1 113 176	1 036 909
Espagne	65 847	119 422	222 948	423 933	503 171
Belgique	145 363	199 647	214 859	293 097	354 161
Italie	91 699	146 460	287 000	298 949	345 764
Pays-Bas	164 546	274 641	276 655	300 332	324 511
États-Unis	25 000	24 000	85 000	100 000	125 000
Allemagne	85 156	104 051	99 000	102 000	108 355
Canada	45 000	60 000	70 000	77 713	100 000
Libye	102 413	112 026	120 000	120 000	78 852
Tous pays	1 545 036	1 917 217	2 582 069	3 089 090	3 185 386

Source : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Maroc, 2006

génération qui l'explique, celle de l'offre et non plus de la demande. Les émigrés originaires du Maghreb en France appartiennent à des générations anciennes parmi lesquelles un niveau d'éducation supérieur au primaire était rare dans les pays du Maghreb, tandis qu'en Espagne ils appartiennent à des générations déjà bien scolarisées (70 % d'entre eux ont une éducation secondaire). Il n'y a toutefois qu'aux États-Unis et au Canada qu'une majorité des immigrants originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont un niveau universitaire.

C'est clairement le résultat de la politique de sélection par le diplôme – plutôt que par la nationalité – telle qu'elle est pratiquée en Amérique du Nord. Les migrants d'un même pays d'origine, l'Algérie, auront ainsi des profils éducatifs très différents selon les pays de destination (TABLEAU 13B, page 26) : une majorité des émigrés algériens en Autriche ou en France ont un niveau d'éducation primaire ou inférieur, en Espagne ils ont un niveau secondaire, tandis qu'aux États-Unis et au Canada près des deux tiers des immigrants algériens sont diplômés d'université. Dans ces deux pays, les immigrants d'origine algérienne, comme ceux d'origine tunisienne et égyptienne, sont d'ailleurs parmi les plus éduqués : ils comptent une proportion deux fois

plus élevée d'universitaires que les Libanais par exemple (TABLEAU 13C, page 26). En multipliant les exemples – ce qui serait superflu dans le cadre de la présente étude – on verrait que le cas de l'Algérie n'est pas isolé mais qu'il représente la règle : le profil éducatif des migrants dépend plus du pays d'accueil que du pays de départ. Il n'y a pas de pays qui se spécialisent dans l'exportation de travailleurs peu qualifiés et d'autres dans l'exportation de cerveaux. C'est à l'autre bout de la chaîne que le profil des migrants se détermine, dans les pays d'accueil qui se spécialisent dans l'importation préférentielle de l'une ou l'autre catégorie. De plus, si les statistiques permettaient de distinguer les périodes d'émigration et permettaient ainsi d'éliminer l'effet de l'offre – plus les générations sont récentes dans les pays de départ plus elles sont éduquées – on observerait que pour une même période de départ, l'effet du pays d'origine s'efface presque totalement.

8 Une émigration en croissance

L'ÉMIGRATION DES PAYS ARABES S'EST AMPLIFIÉE au cours des dernières années, mais celle de Turquie se serait plutôt ralentie. Commençons par la Turquie⁽⁸⁾. C'est l'émigration pour regroupement familial, estimée à 100 000 personnes par an au milieu des années 1990, mais tombée à environ 50 000 par an dans les années 2000, qui explique la réduction des flux. Les flux de demandeurs d'asile turcs enregistrés en Europe, après s'être accrûs jusqu'en 2001 (30 000 demandeurs) sont légèrement retombés par la suite (23 000 en 2003). Quant à l'émigration de travailleurs sous contrat de court ou moyen terme gérée par le Turkish Employment Office, tous niveaux de qualification confondus, elle s'est constamment accrue ces dernières années, passant de 22 243 en 2001, à 26 085 en 2002, 34 151 en 2003 et 40 198 en 2004, mais de façon remarquable avec peu d'émigrés à destination de l'Europe (10 % des flux de 2003-2004) par comparaison avec la Russie et les pays de la CEI (52 %), les pays arabes du Golfe (27 %), mais plus avec Israël (1 % en 2003-2004 contre 10 % en 2001-2002).

Quant aux pays arabes méditerranéens, le Maroc illustre bien leur évolution commune (TABLEAU 14) L'effectif des marocains enregistrés dans leurs consulats a doublé au cours des douze dernières années, passant de

(8) Chiffres empruntés à Ahmet İçduygu, «Turkey: the demographic and economic dimension of migration», dans *Migrations méditerranéennes. Rapport 2006*, sous la direction de Ph. Fargues.

TABLEAU 15A

Espagne. Immigrés (stocks) originaires des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée Statistiques municipales 1998-2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Effectif de résidents au 1^{er} janvier								
Algérie	5 924	7 637	10 759	18 265	28 921	36 301	39 425	46 278
Égypte	799	911	1 016	1 274	1 703	2 098	2 076	2 501
Maroc	111 043	133 002	173 158	233 415	307 458	378 979	420 556	511 294
Turquie	416	444	527	727	883	1 067	1 145	1 483
Tunisie	528	550	666	814	1 080	1 299	1 316	1 566
Israël	465	475	580	708	933	1 322	1 467	1 818
Jordanie	696	747	814	921	1 076	1 200	1 105	1 297
Liban	1 072	1 080	1 137	1 263	1 417	1 483	1 346	1 442
Syrie	1 187	1 186	1 311	1 623	2 019	2 266	2 195	2 579
Taux d'accroissement au cours de l'année								
Algérie	25,4 %	34,3 %	52,9 %	46,0 %	22,7 %	8,3 %	16,0 %	
Égypte	13,1 %	10,9 %	22,6 %	29,0 %	20,9 %	-1,1 %	18,6 %	
Maroc	18,0 %	26,4 %	29,9 %	27,6 %	20,9 %	10,4 %	19,5 %	
Turquie	6,5 %	17,1 %	32,2 %	19,4 %	18,9 %	7,1 %	25,9 %	
Tunisie	4,1 %	19,1 %	20,1 %	28,3 %	18,5 %	1,3 %	17,4 %	
Israël	2,1 %	20,0 %	19,9 %	27,6 %	34,8 %	10,4 %	21,5 %	
Jordanie	7,1 %	8,6 %	12,3 %	15,6 %	10,9 %	-8,2 %	16,0 %	
Liban	0,7 %	5,1 %	10,5 %	11,5 %	4,6 %	-9,7 %	6,9 %	
Syrie	-0,1 %	10,0 %	21,3 %	21,8 %	11,5 %	-3,2 %	16,1 %	

Source: <http://www.ine.es/inebase/cgi/um?M=%2Ftzo%2Fe245&O=inebase&N=&L=1>

1,549 million en 1993 à 3,185 millions en 2005, ce qui représente un d'accroissement de +6,0 % par an, près de cinq fois plus élevé que celui de la population totale résidente du Maroc (+1,3 % par an). L'accélération de l'émigration marocaine au cours des années 1993-2004 se reflète dans celle des inscriptions consulaires : +92 195 par an en 1993-97, +132 804 par an en 1997-2002, et +253 496 par an en 2002-2004, mais seulement +96 296 en 2005. Il est trop tôt pour dire si la décroissance de 2005 est un changement de tendance ou un simple accident en relation notamment avec la chute de l'immigration marocaine en Espagne dans les mois qui ont suivi les attentats de Madrid dans lesquels des Marocains étaient impliqués.

Les enregistrements consulaires de Tunisie montrent la même tendance : un accroissement de +4,9 % en 2004 et +5,5 % en 2005, soit quatre fois plus que pour l'ensemble de la population de Tunisie. Au Liban, où l'on avait cru que la reconstruction d'après-guerre (1990 et après) retiendrait les jeunes au pays, on n'observe

aucune inflexion de l'émigration : entre 1987 et 1997, les taux d'émigration masculine étaient de 24,1 et 25,4 pour 1000 par an à 20-24 ans et 25-29 ans respectivement, et entre 1997 et 2002 de 23,0 et 25,7 pour 1000⁽⁹⁾. L'invasion du Liban par l'armée israélienne durant l'été 2006 et sa destruction des infrastructures économiques libanaises n'auront certainement rien fait pour retenir les jeunes au pays, bien au contraire.

Sur la croissance récente de la migration d'origine arabe, les chiffres espagnols et italiens laissent peu de doute : tous les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, sans exception, ont un stock d'émigrés en croissance considérable. En Espagne, des taux d'accroissement de plus de 15 % par an

(9) Robert et Choghig Kasparian, *Emigration, emploi et conditions économiques. Le cas du Liban*, étude présentée au séminaire du Carim *Projections des migrations économiques internationales dans la région euro-méditerranéenne, 2005-2025*, Istanbul, 9-12 juin 2006.

FIGURE 6

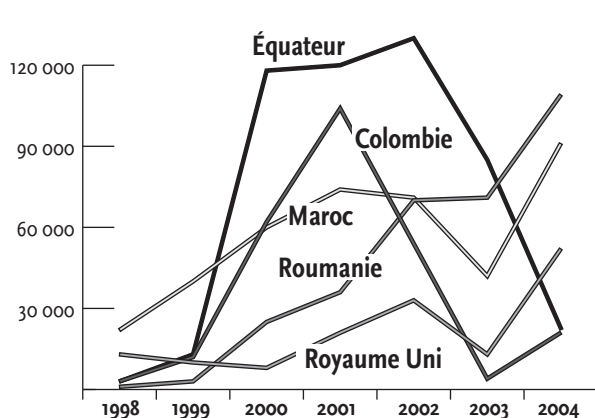
Espagne : accroissement annuel des populations immigrées pour les cinq premiers pays d'origine


FIGURE 7

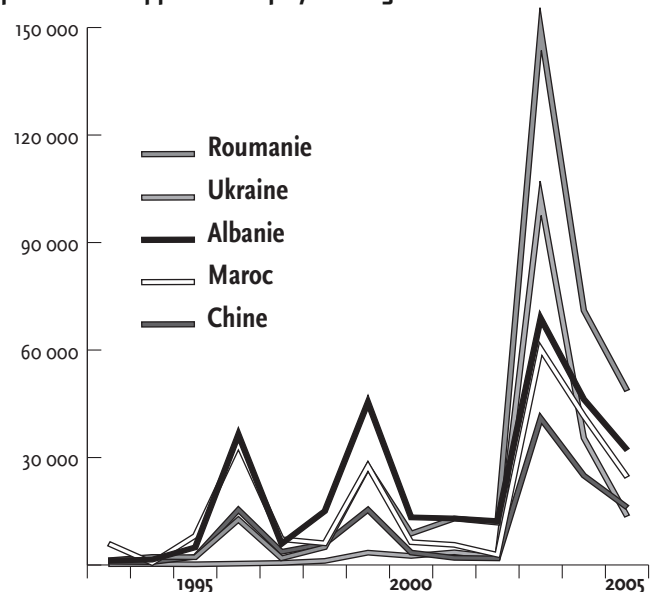
Italie : accroissement annuel des populations immigrées pour les cinq premiers pays d'origine


TABLEAU 15B

Italie. Immigrés (stocks) originaires des pays du Sud et de l'Est

D'après les permis de séjour et les statistiques municipales 1993-2006

	Statistique des permis de séjour						Population résidente des municipalités	
	Effectifs au 1 ^{er} janvier							
	1993	1996	1998	2000	2002	2004	2004	2006
Maroc	66 526	8 1247	122 230	155 864	167 889	231 044	253 362	319 537
Tunisie	27 356	30 666	41 439	46 773	53 356	62 651	68 630	83 564
Égypte	14 647	15 530	23 606	34 042	31 814	47 094	40 583	58 879
Algérie	2 435	2 807	11 643	13 413	12 321	17 497	15 493	20 202
Turquie	3 107	3 502	4 364	6 277	6 784	9 021	9 130	12 359
Liban	3 295	3 207	3 153	3 242	3 241	3 428	3 079	3 317
Syrie	1 423	1 500	1 751	2 166	2 191	2 692	2 656	3 120
Jordanie	2 012	1 889	2 009	2 225	2 023	2 074	2 480	2 652
Israël	2 425	2 312	2 169	2 125	2 026	2 188	2 000	2 195
Libye	716	642	682	706	864	1 040	1 466	1 523
Palestine				127	233	387	175	231
Total	123 942	143 302	213 046	266 960	282 742	379 116	399 054	507 579

Source : Istat

Accroissement annuel moyen de la période

	1993-96	1996-98	1998-00	2000-02	2002-04	2004-06
Maroc	6,7 %	20,4 %	12,2 %	3,7 %	16,0 %	11,6 %
Tunisie	3,8 %	15,1 %	6,1 %	6,6 %	8,0 %	9,8 %
Égypte	2,0 %	20,9 %	18,3 %	-3,4 %	19,6 %	18,6 %
Algérie	4,7 %	71,1 %	7,1 %	-4,2 %	17,5 %	13,3 %
Turquie	4,0 %	11,0 %	18,2 %	3,9 %	14,2 %	15,1 %
Liban	-0,9 %	-0,8 %	1,4 %	0,0 %	2,8 %	3,7 %
Syrie	1,8 %	7,7 %	10,6 %	0,6 %	10,3 %	8,1 %
Jordanie	-2,1 %	3,1 %	5,1 %	-4,8 %	1,2 %	3,4 %
Israël	-1,6 %	-3,2 %	-1,0 %	-2,4 %	3,8 %	4,7 %
Libye	-3,6 %	3,0 %	1,7 %	10,1 %	9,3 %	1,9 %
Palestine				30,3 %	25,4 %	13,9 %
Total	4,8 %	19,8 %	11,3 %	2,9 %	14,7 %	12,0 %

(10) Shah, Nasra 2006, «Restrictive Labour Immigration Policies in the Oil-Rich Gulf: Implications for Sending Asian Countries» in *United Nations Expert Group Meeting on International Migration and Development in the Arab Region*, Beyrouth, 15-17 mai 2006, www.un.org/esa/population/publication/s/EGM_Iltmig_Arab/Iltmig_Arab.htm

(doublement tous les 4,6 ans) voire de 25 % par an (doublement tous les 2,8 ans) ne sont pas rares (TABLEAU 15A, page 27). À la suite d'une immigration considérable entre 2000 et 2003, c'est certes l'Équateur qui est devenu le premier pays d'immigration en Espagne, devant le Maroc et suivi par la Roumanie (FIGURE 6, page 27). Mais l'immigration en provenance d'Équateur s'était déjà essoufflée en 2005. Quant à la Roumanie, son entrée dans l'UE devrait avoir pour résultat, comme ce fut systématiquement le cas des nouveaux États membres, un passage très rapide de pays d'émigration à pays d'immigration.

En Italie (TABLEAU 15B), les chiffres sont en progression un peu moins rapide qu'en Espagne, mais la dernière année disponible, 2005, enregistre quand même une progression de +12 % (doublement tous les 5,8 ans) de l'ensemble des immigrants originaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Quant à la baisse du nombre d'immigrés additionnels en 2004 et 2005 (FIGURE 7, page 27), on doit la lire comme le résultat de la régularisation de 2003 et du solde apparent des migrants exceptionnellement élevé cette année-là.

L'émigration des pays arabes devrait se poursuivre durant la décennie à venir, si l'on considère les facteurs qui l'expliquent. Sauf renversement de tendance imprévu, les écarts économiques entre les pays arabes non producteurs de pétrole et les

destinataires de leur émigration – que ce soit l'Europe, le Golfe ou l'Amérique du Nord – vont se maintenir, voire continuer à s'accroître en valeur absolue dans la prochaine décennie, ce qui maintiendra le caractère attractif de la migration pour les individus. Ce n'est pas pour autant que les pays d'accueil seront effectivement ouverts à l'immigration en provenance des pays arabes méditerranéens. Sur les marchés du travail européens, l'immigration n'est qu'une option parmi d'autres – comme l'élévation de l'âge de la retraite, l'accroissement de l'activité féminine ou la réduction du chômage – pour compenser l'arrivée de générations creuses et maintenir le volume de la population active. Quant aux marchés du travail du Golfe, où l'envolée des prix du pétrole depuis 2001 se traduit par un nouveau boom de la construction et des services, l'immigration pourrait s'y heurter à une efficacité accrue des politiques d'indigénisation du travail. Ces politiques, développées à la suite de la guerre du Golfe de 1990-91 qui avait montré avec l'invasion du Koweït la fragilité d'édifice sociaux construits sur l'importation massive de force de travail sans aucune compensation en matière de citoyenneté, sont doublement protectionnistes. Elles cherchent, d'une part, à contenir l'offre de travail étranger en dressant des barrières de plus en plus dures à l'entrée et au séjour des étrangers et, d'autre part, à stimuler la demande de travail autochtone en accroissant constamment la liste des emplois réservés aux nationaux et en taxant les entreprises qui embauchent des étrangers⁽¹⁰⁾. Jusqu'à présent, ces politiques ont toutefois buté sur l'intérêt des employeurs privés du Golfe à recruter des étrangers, moins bien

TABLEAU 16

**Répartition des entrées en France
selon la durée de séjour, en 2003**

	Nombre d'entrées	Nombre cumulé
1 jour (une nuit)	13 500 000	77 400 000
2 jours	13 500 000	63 900 000
3 jours	9 500 000	43 500 000
4 à 6 jours	14 600 000	40 900 000
7 à 13 jours	13 700 000	26 300 000
14 à 27 jours	10 200 000	12 600 000
Visas de trois mois	2 024 000	2 360 000
Entrées temporaires (réfugiés, saisonniers, APT)		
Étudiants + stagiaires	53 070	227 000
Résidence d'au moins un an	174 100	174 000
Résidence d'au moins 5 ans*	90 000	90 000

* À partir du nombre d'immigrés entrés chaque année de 1990 à 1998 (chiffre de la DPM + étudiants) et du nombre comptés présents au recensement de 1999, déclarant être entrés chacune de ces années.

payés et beaucoup plus flexibles que les nationaux car privés de toute protection.

L'émigration est une réponse à des problèmes qui se posent aux jeunes des pays arabes et de Turquie, mais aussi à des opportunités qui s'ouvrent à eux. Du côté des problèmes, le plus souvent invoqué, la pression démographique sur l'emploi ne sera sans doute pas le plus durable. En effet, si l'on projette la population âgée de 20-29 ans au cours des vingt prochaines années – une prédiction parfaite sous l'hypothèse de migration nulle, puisque les générations concernées sont déjà nées et n'évolueront qu'avec la mortalité, quasiment négligeable à ces âges – on obtient les effectifs suivants (en millions) pour l'ensemble des dix pays de la rive sud de la Méditerranée :

2005 : 48,762 ; **2010** : 52,959 ; **2015** : 53,875 ; **2020** : 53,109 ; **2025** : 54,331

L'accroissement du groupe d'âge 20-29 ans (qui représenterait environ dix fois le nombre annuel de nouveaux entrants sur le marché du travail, dans l'hypothèse où tout le monde, hommes et femmes, chercherait un emploi) n'est significatif qu'entre 2005 et 2010 (+4,187 millions). Il tombe à 0,916 million en 2010-15, puis à -0,766 million 2015-20 puis remonte à 1,222 million en 2020-25.

Les pays arabes et la Turquie vont bientôt ressentir les effets bénéfiques sur l'emploi de la baisse de natalité qu'ils ont amorcée dans les années 1980.

Dans un premier temps, toutefois, l'évolution démographique produit un autre effet sur le marché du travail. Les jeunes femmes, libérées des contraintes d'antan liées au mariage précoce et à la haute fécondité, sont de plus en plus nombreuses à entrer dans la vie active. Plus encore que les hommes, elles y rencontrent le chômage, le sous-emploi et la faible rétribution (matérielle et symbolique) des compétences, qui caractérisent les économies de toute la région. En Algérie, un jeune actif sur trois est au chômage. Entre 18 et 25 ans, on compte ainsi 1 371 307 chômeurs dont 180 663 ont un diplôme d'université et 348 084 le baccalauréat. Tous diplômés confondus, les taux de chômage y sont les suivants (fin 2004)⁽¹¹⁾ :

20 ans 30,3 %	23 ans32,3 %	26 ans28,9 %	29 ans21,3 %
21 ans 31,0 %	24 ans31,0 %	27 ans25,3 %	
22 ans 30,4 %	25 ans31,8 %	28 ans24,9 %	

La même structure se retrouve au Maroc où le chômage est maximum chez les femmes (23 % contre 16,5 % chez les hommes), dans les zones urbaines (18 % contre 2,5 % en zone rurale), parmi les jeunes (33,3 % à 15-24 ans et 25,6 % à 25-34 ans en milieu urbain) et chez les personnes hautement qualifiées (23,5 % parmi les diplômés, contre 9,1 % parmi les non diplômés). Une baisse du taux de chômage a été enregistrée entre 1999 et 2004, mais elle était due à un retard de l'entrée en vie active plutôt qu'à des créations d'emploi. Qui plus est, le chômage a baissé pour toutes les catégories de travailleurs à l'exception des diplômés, pour lesquels il s'est accru, et la probabilité d'être au chômage s'élève avec le niveau du diplôme. Le chômage commence dès que l'éducation s'arrête, et sa durée est d'autant plus longue que l'éducation elle-même a été longue. Deux sur trois des premiers demandeurs d'emploi avec un diplôme d'université restent sans emploi pendant un à trois ans⁽¹²⁾. La même structure se retrouve d'un bout à l'autre de la rive sud de la Méditerranée, où le chômage est maximum parmi les jeunes, les femmes, et les diplômés. Cette situation, dont on voit mal les pays arabes (peut-être la Turquie) sortir demain, restera un facteur structurel de l'émigration dans la prochaine décennie.

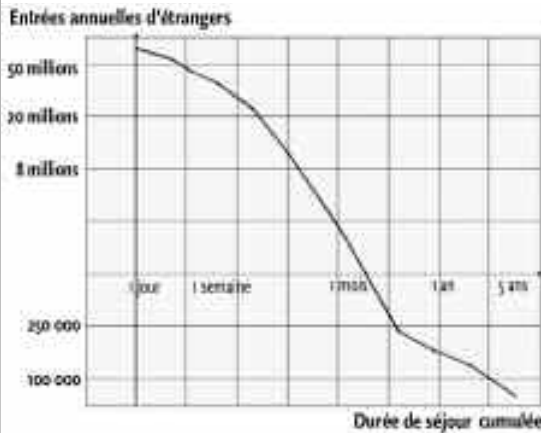
Cela dit l'émigration ne doit pas se comprendre seulement de façon négative, comme une fuite par manque d'opportunités sur place, mais aussi de façon positive, comme la saisie de nouvelles opportunités. Revenons à

(11) ONS, *Enquête sur l'emploi de septembre 2004*, Alger, 2005.

(12) Cered, *Formes d'activités économiques, emploi et chômage des jeunes*, Rabat, 2005.

FIGURE 8

Variation du nombre d'entrées d'étrangers selon la durée minimale de leur séjour



(13) En se référant à l'expérience des Tigres asiatiques, dont le décollage économique avait coïncidé avec ce moment particulier de l'histoire démographique, on décrit parfois cette situation comme une «fenêtre d'opportunité démographique», un moment propice à l'investissement économique (dans le développement) plutôt qu'à l'investissement démographique (celui qui est nécessaire pour répondre, sans développement, à une demande accrue du fait de la croissance démographique). Cet optimisme ne paraît pas convenir à l'économie réelle des pays arabes, caractérisée par un chômage tel que beaucoup de jeunes ne peuvent pas réaliser l'épargne nécessaire à l'investissement.

(14) Nacereddine Hammouda, «Le cas algérien», communication présentée au séminaire Carim-Koç University *Projections des migrations économiques internationales dans la région euroméditerranéenne, 2005-2025*, Istanbul 2006.

(15) Population immigrée, population étrangère, Paris, Insee, Tableaux thématiques du recensement de 1999, 2003.

(16) En doubles logarithmes car la progression est de type géométrique sur les deux échelles.

la baisse très prononcée de la natalité qu'ont connue les pays arabes méditerranéens et la Turquie à partir des années 1980, et à la transformation radicale qu'elle signifie pour les jeunes adultes. Contrairement à ceux des générations précédentes, ils ont peu, ou pas encore, d'enfants à charge, leur fécondité étant désormais de type européen. Mais grâce à la fécondité très élevée de la génération précédente, ils ont de nombreux frères et sœurs pour partager la charge des personnes âgées. C'est une situation exceptionnelle, qui ne durera qu'une génération, où les jeunes de 20-30 ans sont déchargés des charges qui pesaient sur les générations précédentes, tout en n'ayant pas à assumer celles qui attendent la génération suivante⁽¹³⁾.

La démographie leur donne ainsi une liberté de mouvement exceptionnelle. Les jeunes hommes des générations précédentes émigraient pour nourrir une famille restée au pays, tandis que les jeunes d'aujourd'hui, hommes ou femmes, émigrent pour se réaliser eux-mêmes. La migration n'est pas tant l'expression d'une contrainte que d'une liberté.

Une enquête algérienne est éloquent de ce point de vue. Portant sur un échantillon de célibataires des deux sexes âgés de quinze à trente ans interrogés en 2002, elle montre que le désir d'émigration dépend des variables suivantes, par ordre d'importance : l'appartenance à une région de forte émigration, le sexe, l'instruction, l'existence de conflit avec les parents, les difficultés rencontrées pour se marier, et la taille du logement (c'est-à-dire la promiscuité). La situation professionnelle et le revenu, en revanche, n'apparaissent pas dans la liste des variables explicatives.

Toutes choses égales par ailleurs, la position effective de l'individu sur le marché du travail et son niveau de revenu n'expliquent pas son désir ou non d'émigrer. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il ne correspond pas à la perception qu'en ont les intéressés : parmi les raisons d'émigrer qu'ils invoquent, la recherche d'emploi, de même que celle d'un meilleur niveau de vie, figurent en bonne place⁽¹⁴⁾.

Conclusion

L'INCERTITUDE FACE À LA SIGNIFICATION DES STATISTIQUES de l'immigration et les contradictions apparentes entre les statistiques officielles tiennent, on l'a dit, à l'incertitude sur les durées de séjour des migrants et donc sur le partage entre migration de peuplement et mobilité liée à l'emploi. Les entrées de migrants dans un pays (et les sorties également) n'ont une signification que si l'on connaît la durée de séjour, ce qui est impossible pour les durées longues, supérieures à l'année, sinon rétrospectivement. On peut donner une idée de la variabilité du nombre d'entrées selon la durée de séjour en collationnant des statistiques françaises actuelles et rétrospectives. Au dessous d'un an, on connaît la ventilation du nombre d'entrées d'étrangers selon la durée de leur séjour grâce aux statistiques du tourisme. Au dessus d'un an, il faut se contenter de la statistique des titres de séjour accordés et des résultats du recensement de 1999 à la question sur la date de première entrée⁽¹⁵⁾.

L'éventail est large puisqu'il va de quelques dizaines de milliers de personnes à près de 80 millions. On peut tracer la courbe d'évolution du nombre d'entrées en fonction de la durée de séjour⁽¹⁶⁾ (FIGURE 8). Elle est intéressante en raison des deux tendances perceptibles à ses deux extrémités, l'une caractérisant une fréquentation touristique ou d'affaires (au dessous de dix jours) ; l'autre, une fréquentation de longue durée (à partir de six mois avec les entrées temporaires). Mais il est impossible de retenir une durée précise qui marquerait la coupure entre les deux. Même au cas où la courbe serait constituée de deux segments seulement, l'un



Philippe Fargues

Directeur du Migration Policy Centre à l'Institut universitaire européen de Florence,

en détachement de l'Institut national d'Études démographiques de Paris. Il a été directeur du Center for Migration and Refugee Studies de l'université américaine du Caire; *visiting professor* à l'université Harvard; directeur du Centre d'études et de documentation juridiques du Caire; chercheur et enseignant à l'université d'Abidjan, à l'Institut de formation et de recherche démographique de Yaoundé et à l'université libanaise de Beyrouth. Parmi ses travaux récents : *Mediterranean Migration. Report 2008/2009*; *Work, Refuge, Transit: An Emerging Pattern of Irregular Immigration South and East of the Mediterranean (International Migration Review, 2009, 43/3)*; *Emerging Demographic Patterns across the Mediterranean and their Implications for Migration through 2030* (Migration Policy Institute, 2009); *The Demographic Benefit of International Migration: Hypothesis and Application to Middle Eastern and North African Contexts* (International Migration, Economic Development and Policy, The World Bank and Palgrave Macmillan, 2007).



Hervé Le Bras

Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Directeur du laboratoire

de démographie historique (CNRS-EHESS). Directeur de recherches émérite à l'Institut national d'études démographiques (INED). Chroniqueur à *La Recherche*. Fellow de Churchill College (Cambridge), membre en 2008 des commissions Attali, Mazeaud, Juppé-Schweitzer et cofondateur de la Carsed en 2009. Ouvrages récents : *The Nature of Demography* (Princeton University Press, 2008), *Les 4 mystères de la population française* (Odile Jacob, 2007), *Immigration positive*, (Odile Jacob, 2006) (avec Jack Lang), *Le sol et le sang*, (éd. De l'Aube, 2005), *Naissance de la mortalité : l'origine politique de la démographie et de la statistique* (Gallimard, 2000 ; trad. anglaise chez Springer)

touristique et l'autre de longue durée (*permanentes*), il ne serait pas possible de fixer une durée en vue de calculer le nombre d'entrées. En fait, le nombre d'entrées est une grandeur de type fractal, analogue à la longueur de la côte de Bretagne. Comme on le sait depuis le célèbre article de Richardson, cette longueur varie avec l'échelle de la carte : quelques milliers de kilomètres quand on la mesure dans un atlas, quelques dizaines de milliers sur les cartes d'état-major, une centaine de milliers si l'on s'aviseit de la parcourir à pied au plus près. La durée de séjour est aux entrées ce que l'échelle est à la longueur de la côte bretonne : le nombre des entrées varie selon la durée. Cette même variation selon la durée explique une partie des divergences sur le nombre d'entrées d'étrangers.

On pourrait objecter que la plupart des personnes entrées pour de courte durée quittent le territoire dans la même année, ce qui en diminue considérablement le nombre. Par exemple, sur une année, chaque jour, ceux qui entrent pour passer une seule nuit repartent le lendemain comme dirait monsieur de la Palice. Si les entrées pour un séjour de un jour sont réparties également sur l'année, il ne restera en France qu'un trois cent soixante cinquième de ces entrées annuelles au moment de passer d'une année à la suivante, à savoir celles du 31 décembre, soit $13\,500\,000 / 365 = 37\,000$. De même, pour les visas de trois mois pour lesquels on a compté une durée moyenne de séjour de 60 jours, seuls demeureront présents le dernier jour un sixième du total ($365 / 60$). En additionnant ceux qui restent présents pour chaque durée à l'exception d'un an et plus, on trouve un total de 1 600 000 personnes, dix fois supérieur aux entrées permanentes et donc loin d'être négligeable. Ainsi, il est impossible de donner un contenu précis au terme *entrée permanente*. On doit se limiter à une conception purement administrative : tant de titres de tel et tel type ont été accordés durant l'année. Cette vision est particulièrement réductrice en cela qu'elle occulte ou gèle complètement ce qui est en train de changer dans les migrations, à savoir le rétablissement d'un va-et-vient, d'une noria comme on le qualifiait avant la crise de 1974 et la fermeture des frontières qui a suivi. Il ne s'agit pas seulement de plaintes de statisticiens bloqués dans leurs investigations, mais de connaître les plus importants phénomènes migratoires : quelle est, en particulier, la proportion de personnes d'un pays donné entretenant des liens avec des personnes de tel et tel autre pays ou ayant séjourné tant de mois et d'années dans ce pays ; quelle est la durée de séjour des immigrés ? ●



IPEMED

· INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN ·

L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPEMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement.

IPEMED est dirigé par **Jean-Louis Guigou** et **Radhi Meddeb**. Conseiller éditorial : **Akram Belkaïd**. Conseiller scientifique : **Pierre Beckouche**. Communication : **Véronique Stéphan**

Réalisation : **Patricia Jezequel, Alain de Pommereau** Impression : **CPI Imprimerie France Quercy**